



TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION

3

L'Association et ses organes de gestion

4

- Assemblée des membres
- Conseil d'Administration
- Bureau

5

6

7

L'Action politique de l'Association

8

- Au niveau régional et national
- Au niveau international

9

12

L'Association et ses services

14

- L'Organigramme
- La Direction
- Le management team
- L'Équipe
 - Service d'Études
 - Service Ville Durable
 - Fédération des CPAS bruxellois
 - Service Information et Communication
 - Services Généraux
- Le Service Information documentation & Communication
- Le Service Veille et Documentation
- Les Publications
- Le site web de l'Association
- L'intranet et le Records Management
- Les Traductions
- Les Services Généraux
- La Fédération des CPAS bruxellois

16

17

18

19

20

22

23

24

25

26

27

31

31

31

32

34

Sujets politiques

36

1. Statut du Personnel et Pensions 38
2. Aménagement du territoire et Logement 40
3. Finances, Fiscalité et Emploi 43
4. Organes communaux, Gouvernance et transparence 45
5. Mobilité et Voiries 47
6. Informatisation des PL, Simplification Administrative et Smart City 51
7. Environnement, Energie et Développement Durable 54
8. Ordre public et Police Administrative 57
9. Subsidés 59
10. Europe et Coopération internationale 61
11. Démocratie locale & participation citoyenne 64
12. État civil et population 66

ANNEXES

68

- La représentation des Pouvoirs Locaux 69
- Multiples démarches de Brulocalis 71
- L'Association et ses partenaires 74
- Jetons de présence 2019 76



Photo de couverture :
L'Ommegang

REUTERS / Eric Vidal - stock.adobe.com

INTRODUCTION

En action



C'est dans un contexte éminemment particulier que je suis amené à vous présenter mon premier Rapport Annuel de BRULOCALIS en tant que Président.

Cette période de crise sanitaire, vraiment inédite, rend difficile la prise de recul, tant nous devons, chaque jour, mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de nos citoyens et protéger les plus vulnérables.

Pendant plusieurs semaines, les mandataires locaux, le personnel administratif, les CPAS, les agents des zones de police et bien d'autres encore n'ont pas compté leurs heures pour remplir ces missions.

Chacun a pris ses responsabilités.

Chaque jour, les représentants des Pouvoirs Locaux ont fait preuve d'une exceptionnelle réactivité et ont fait montre d'impressionnantes capacités d'adaptation et de créativité. Les initiatives efficaces prises en un temps record sont remarquables et nombreuses. Ne citons que l'adaptation de nos services de Prévention ou les commandes et distribution de masques au niveau communal.

Nous avons à chaque fois également dû expliquer, rendre lisibles et acceptables les décisions prises par le Conseil National de Sécurité.

Il nous a fallu les concrétiser et en assumer les conséquences et le suivi opérationnel.

Plus que jamais, les espaces de dialogue entre Communes et Région, qui permettent la prise de décisions concertées, le partage d'outils et de ressources - dans le respect des missions de chaque entité - attestent de leur indiscutable nécessité.

Dans ce contexte tout à fait inhabituel, je tiens à remercier l'équipe de BRULOCALIS et sa co-direction, en place début 2020, pour le précieux travail de soutien et d'information aux différents mandataires locaux effectué tout au long de ces mois. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui, quelles que soient les conditions, assurent le suivi et la poursuite du travail dans nos administrations, maisons de repos et espaces publics.

Ensemble, au quotidien, nous avons relevé et relevons toujours les défis liés au bon fonctionnement des communes. Ensemble, nous imaginerons l'avenir.

Stéphane ROBERTI

Président Brulocalis



1

L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION

Folklore Bruxellois :
Le Meyboom

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également en tant que membres adhérents, les 19 Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) de la Région, ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région comme par exemple Vivaqua ou Sibelga.

Assemblée des membres, Conseil d'Administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée Générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collègue de la commune où ce conseiller exerce son mandat et pour autant qu'il ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Fédération des CPAS bruxellois, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'Administration.



1 Frédéric Vallier, Président CCRE, à l'AG de Brulocalis

2 Nouveau Bureau Brulocalis depuis septembre 2019

Au 31 décembre 2019, la composition du **Conseil d'administration** se présentait donc comme suit :

Administrateurs

Christian BEOZIERE	Conseiller communal à Evere	Olivier MAINGAIN	Bourgmestre à Woluwe-Saint-Lambert
Jos BERTRAND	Conseiller communal Watermael-Boitsfort	Gilles MAROT	Conseiller communal à Ixelles
Jonathan BIERMANN	Echevin à Uccle	Abdellatif MGHARI	Conseiller communal à Koekelberg
Philippe BOIKETÉ	Echevin Saint-Josse-ten-Noode	Sunny MOHAMMAD AAMIR NAEEM	Conseiller communal à Anderlecht
Jasmine BOUMRAYA	Conseillère communale à Auderghem	Catherine MOUREAUX	Bourgmestre à Molenbeek-Saint-Jean
Vincent DE WOLF	Bourgmestre à Etterbeek	Hang NGUYEN	Echevine à Watermael-Boitsfort
Anne DELVAUX de Fenffe	Conseillère communale à Woluwe-Saint-Pierre	Marie NYSSENS	Conseillère communale à Schaerbeek
Cindy DEVAECHT	Conseillère communale à Jette	Stéphane OBEID	Echevin à Ganshoren
Riet DHONT	Conseillère communale à la Ville de Bruxelles	Lucie PETRE	Conseillère communale à Schaerbeek
Hervé DOYEN	Bourgmestre à Jette	Charles PICQUÉ	Bourgmestre à Saint-Gilles
Danielle EVRAUD	Conseillère communale à Molenbeek-Saint-Jean	Martine RAETS	Echevine à Evere
Didier GOSUIN	Bourgmestre à Auderghem	Maximilien RALET	Conseiller communal à Ixelles
Sihame HADDIOUI	Echevine à Schaerbeek	Jos RAYMENANTS	Echevin à Saint-Gilles
Marc HERMANS	Conseiller communal à Berchem-Sainte-Agathe	Vanessa RIGODANZO	Conseillère communale à Auderghem
Serge JANSSEN	Conseiller communal à Ganshoren	Stéphane ROBERTI	Bourgmestre à Forest
Philippe JAQUEMYNS	Echevin à Woluwe-Saint-Lambert	Jean SPINETTE	Echevin à Saint-Gilles
Perrine LEDAN	Echevine à Uccle	Marie-Noëlle STASSART	Echevine à Watermael-Boitsfort
Patrick LENAERS	Echevin à Etterbeek	Esmeralda VAN DEN BOSCH	Echevine à Forest
Marc LOEWENSTEIN	Conseiller communal à Forest	Khalid ZIAN	Echevin à la Ville de Bruxelles

9 membres experts

Myriem AMRANI	Présidente du CPAS de Saint-Gilles	Philippe ROSSIGNOL	Secrétaire communal à Berchem-Sainte-Agathe
Nathalie FARNIR	Receveur du CPAS de Koekelberg	Patricia VAN DER LIJN	Secrétaire communale à Ixelles
David LEISTERH	Président du CPAS de Watermael-Boitsfort	Marcel VERMEULEN	Secrétaire communal à Anderlecht
Nicolas LONFILS	Président du CPAS de Forest	Jean-Claude VITOUX	Président du CPAS d'Auderghem
Harold PEETERS	Secrétaire du CPAS d'Anderlecht		

Secrétaire

Corinne FRANCOIS

Directrice de Brulocalis

Le Conseil d'Administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

Au 31 décembre 2019, la composition du Bureau se présentait comme suit :



Stéphane ROBERTI
Bourgmestre à Forest
Président



Esmeralda VAN DEN BOSCH
Echevine à Forest
1^{ère} vice-présidente



Vanessa RIGODANZO
Conseillère communale
à Auderghem
2^{ème} vice-présidente



Stéphane OBEID
Echevin à Ganshoren
3^{ème} vice-président



Jos BERTRAND
Conseiller communal
à Watermael-Boitsfort



Philippe BOIKETE
Echevin Saint-
Josse-ten-Noode



Hervé DOYEN
Bourgmestre
à Jette



Marc LOEWENSTEIN
Conseiller communal
à Forest



Martine RAETS
Echevine à Evere

2

L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

Folklore Bruxellois :
Brussels Summer Festival

AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni à 4 reprises en 2019 et le Bureau s'est réuni pour sa part 12 fois. Ils ont examiné les dossiers (politiques) suivants :

Activités du Bureau en 2019

- Projet d'ordonnance relative au cyclopartage en flotte libre
- Infractions urbanistiques - rétrocession aux communes du produit des amendes administratives
- Réforme de la législation relative aux cultes - avant-projet d'ordonnance
- Analyse du registre des remarques et recommandations du personnel relatif au projet du nouveau Règlement de travail
- Modification du ROI du conseil communal - encadrement de l'enregistrement des séances publiques
- Projet d'ordonnance relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale
- Note relative au futur de l'immeuble occupé par l'Association (53 rue d'Arlon) et octroi d'un droit d'option d'achat et d'une promesse de vente.
- Engagements de transparence et de bonne gouvernance de Brulocalis
- La généralisation de la mise en zone 30 en Région de Bruxelles-Capitale
- Analyse de l'avant-projet d'ordonnance relative à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises
- Projet d'ordonnance "Gestion indirecte" : harmonisation des régimes des régies communales autonomes, intercommunales et ASBL communales et pluricommunales
- Avant-projet d'ordonnance relative au Code Bruxellois de procédure fiscale
- Réforme de la pension pour inaptitude physique
- Avant-projet d'ordonnance relative à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques
- Avant-projet de la loi relatif à l'approche administrative communale – consultation du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon (Police communale – Permis d'exploitation – Enquête de moralité – Sanctions administratives communales – Astreinte)
- Renseignements urbanistiques : fixation du montant de la redevance et évaluation de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques
- Lancement d'une procédure de marché public : soutien pour le conseil juridique donné aux communes
- Réforme de la Nouvelle Loi Communale - analyse juridique
- Indemnisation forfaitaire des commerces impactés par un chantier - analyse juridique
- Politique de rémunération des mandataires de Brulocalis : Analyse prospective sur base des nouvelles obligations en matière de transparence
- L'informatisation des Pouvoirs Locaux
- Réforme ACS au sein des Pouvoirs Locaux bruxellois
- Utilisation de musique au sein des services publics – demande de paiement par la SABAM
- Redevances REPROBEL
- Attribution du marché public de services juridiques – procédure électronique
- Information et méthodologie de préparation des mémorandums fédéral et régional
- Les objectifs de développement durable de l'ONU : brochure à l'usage des communes et CPAS

BRULOCALIS s'est adressée tout au long de l'année 2019 à divers acteurs politiques, suite aux prises de position de ses organes de gestion. Elle ne manque pas de mener également, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, des actions en collaboration et concertation avec les Associations sœurs wallonne (UVCW) et flamande (VVSG).

Nous avons adressé 56 courriers (cfr. annexes) aux divers acteurs du monde institutionnel qui soulignent, tantôt la difficulté d'interprétation d'un texte légal ou complémentaire, tantôt une difficulté d'application sur le terrain, ou transmettent nos avis sur des projets de textes ou nos revendications.

Conseil d'administration en 2019

- Smart Région - Facturation électronique - Simplification administrative
- La coordination des chantiers en voirie - audition au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - avis concernant l'avant-projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie
- Engagements de transparence et de bonne gouvernance de Brulocalis
- Présentation Belfius : "Typologie des communes bruxelloises"
- Publicité des documents administratifs + Transparence et bonne gouvernance
- Bilan des opérations de vote suite à la généralisation du vote électronique en Région bruxelloise



© visit.brussels - Eric Darnier

Folklore Bruxellois :
Zinneke Parade

BRULOCALIS EN 2019 : la défense des Pouvoirs Locaux reste au cœur de nos préoccupations

Souligner et reconnaître le rôle consultatif incontournable des communes

L'Accord du Gouvernement a clairement mis en avant le besoin de concertations régulières et approfondies avec les communes en vue d'une plus grande complémentarité entre les politiques régionale et communale. L'Association a rappelé qu'une véritable concertation structurelle préalable entre la Région et ses Pouvoirs Locaux est indispensable et qu'elle est disponible à participer à celle-ci. La consultation d'instances comme notre Association avant toute décision ayant un impact financier, réglementaire ou en termes de charge de travail pour les Pouvoirs Locaux, ne peut que garantir le respect du principe de subsidiarité et leur meilleure adhésion aux réformes entreprises et par là, entraîner un gain de qualité et d'efficacité dans la gestion publique.

Les Pouvoirs Locaux doivent trouver le juste équilibre

Les Pouvoirs Locaux sont aujourd'hui face à un réel défi qui est de trouver un équilibre entre, d'une part les nombreux services qu'ils sont amenés à offrir aux citoyens depuis la nouvelle réforme de l'état, et d'autre part les moyens budgétaires qui sont parfois bien insuffisants pour remplir pleinement les nombreuses missions qui lui sont confiées. En effet, les communes sont confrontées à une véritable érosion de leurs revenus suite, entre autres, à l'érosion de l'IPP, la taxation des intercommunales, les nouveaux assujettissements à la TVA et les versements tardifs liés aux précomptes immobilier et à l'IPP.

Bruxelles connaît une situation spécifique et des dépenses en augmentation constante

À Bruxelles, ces dernières années toutes les communes sont sous pression financière et confrontées à un sous-financement chronique. Parallèlement la population à Bruxelles augmente et se dualise avec un réel risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Bruxelles se situe pour ce dernier critère à 41,2%, loin devant la Wallonie et la Flandre avec respectivement 24,9% et 16,3%. Les inégalités de revenus sont, en effet, de plus en plus marquées.

Les Pouvoirs Locaux offrent de multiples services à nos citoyens. Ces services sont rendus à un coût par habitant moindre que dans une métropole comme Anvers où les communes ont été fusionnées. Au fait des réalités locales, nos communes développent une action souvent plus efficace que celle d'autres niveaux de pouvoir. Le contact entre l' élu et le citoyen dans les communes est direct et ne se fait pas au travers d'une lourde technocratie.

Le vrai débat à Bruxelles est dès lors celui du financement des communes

Après avoir souligné les mécanismes de financement des communes, l'Association rappelle que les flux financiers vers les Pouvoirs Locaux doivent être alloués de manière équitable en fonction d'une évaluation obligatoire des besoins. Au nom du maintien d'un dispositif essentiel à l'autonomie communale, la dotation générale aux communes doit conserver son caractère universel et inconditionnel et ne pas se trouver réduite au profit de subsides à des fins spécifiques.

Il n'y a pas de véritable autonomie communale sans autonomie financière. Les communes ont plus que jamais besoin de ressources suffisantes pour remplir les missions qui sont les leurs. **Tant l'État fédéral que la Région ont une responsabilité pour que les communes, les CPAS, les zones de police soient financées substantiellement. Les Pouvoirs Locaux doivent réclamer un financement équitable.** Celui-ci est indispensable pour que les services rendus aux citoyens puissent continuer à l'être dans de bonnes conditions. Ce n'est pas de nouveaux débats institutionnels dont nous avons besoin. C'est le rôle et l'utilité des communes qui doivent être reconnus.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

a) Représentation au CPLRE

Brulocalis est très engagée dans le travail du **Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe** (CPLRE), assemblée politique paneuropéenne composée de 648 élus - conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région - représentant plus de 200.000 collectivités auprès des 48 pays membres du **Conseil de l'Europe** (COE). Cet organe joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les Pouvoirs Locaux et régionaux aux travaux du Conseil de l'Europe. Brulocalis est appelée à agir à titre de secrétaire de la délégation belge et à suivre les différents travaux au sein des trois commissions du CPLRE : commission du monitoring (suivi des obligations et des engagements des États membres), commission de la gouvernance et commission des questions d'actualité.

Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les 47 Etats membres du COE. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités.

Le Congrès observe périodiquement des élections locales et régionales dans les Etats membres du COE. L'observation, qui porte à la fois sur le déroulement du vote et sur la campagne électorale, permet d'engager un dialogue au plus haut niveau avec les représentants des partis et des groupes politiques, avec les commissions électorales ainsi qu'avec les médias et les ONG. Il renforce également la coopération et les partenariats avec les Etats membres et d'autres institutions et associations européennes afin de consolider la démocratie territoriale.

Enfin, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe offre une plateforme politique pour mener une réflexion sur le rôle des collectivités locales et régionales et agir en réponse aux principaux défis de la société moderne. Il a entre autres élaboré des politiques concrètes et cohérentes sur la prévention de la radicalisation, la gestion des migrations et l'amélioration des politiques d'intégration.

Il offre ainsi en permanence un lieu de dialogue politique privilégié, permettant aux représentants des Pouvoirs Locaux et Régionaux de débattre de problèmes communs, de confronter leurs expériences et de dialoguer avec les gouvernements nationaux.

Les priorités du Congrès pour la période de 2017 à 2020 ont été identifiées sur deux axes :

- Le renforcement de la qualité de la démocratie locale et régionale,
- La construction de sociétés sûres, respectueuses, inclusives et plus proches des citoyens.

Pour en savoir plus sur les travaux menés en 2019, il est possible de consulter le site internet du CPLRE en suivant ce lien : <https://www.coe.int/fr/web/congress/sessions>

L'année 2020 s'annonce déjà bien dynamique, avec notamment le renouvellement de la composition des délégations nationales et l'identification des priorités du Congrès pour la période 2021-2025.

b) Représentation au Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et dans "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU)

Brulocalis est représentée dans les instances du **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE) qui constitue la **coupole européenne** des associations de communes et régions. Cette institution est présente dans 40 pays et mène auprès de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe une action de développement institutionnel en faveur des Pouvoirs Locaux et Régionaux, défendant notamment les valeurs de l'autonomie et de la démocratie locales. Le CCRE est la seule organisation à fédérer les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Le CCRE compte 60 associations membres dans 41 des 47 pays membres du COE, dont les 28 Etats membres de l'UE. Celles-ci représentent quelques 150.000 collectivités au total. Depuis sa création en 1951, le CCRE encourage et soutient la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Son travail s'organise autour de deux piliers :

1. Influencer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions ;
2. Constituer un forum de débat et de coopération entre les gouvernements locaux et régionaux en Europe via nos associations nationales.

Les activités du CCRE s'articulent autour de six domaines thématiques, pour lesquelles Brulocalis est appelée à participer aux groupes de travail :

1. Gouvernance, démocratie et citoyenneté
2. Environnement, climat et énergie
3. Engagement et coopération internationale
4. Cohésion économique, sociale et territoriale
5. Services publics locaux et régionaux
6. Affaires statutaires et affaires générales du CCRE

Le programme de travail ainsi que les priorités politiques et thématiques qui ont occupé le CCRE en 2019 peuvent être consultés ici.

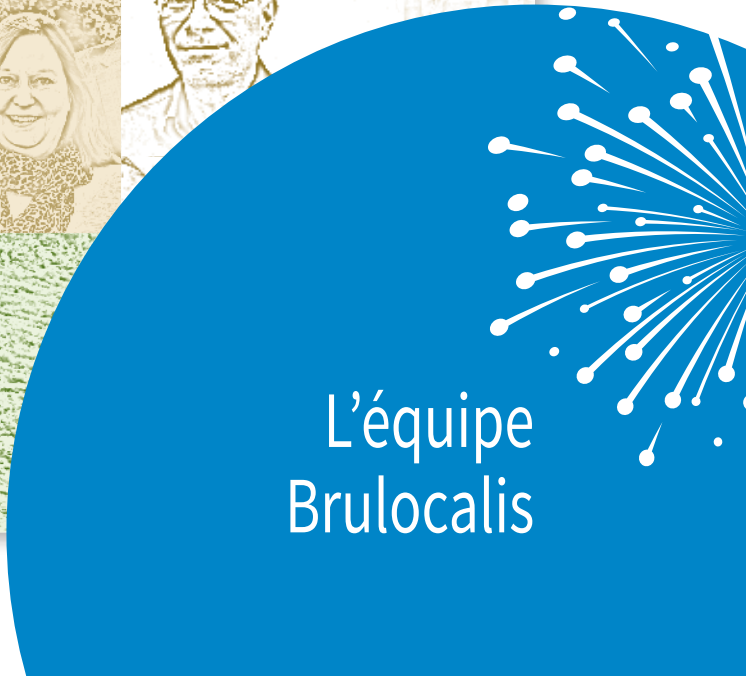
Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle elle représente les collectivités européennes au niveau international.

A noter aussi que Brulocalis est également présente dans les instances de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), la coupole mondiale des associations de Pouvoirs Locaux dans laquelle s'inscrit le CCRE, au niveau du Conseil mondial et de son Bureau exécutif.

3

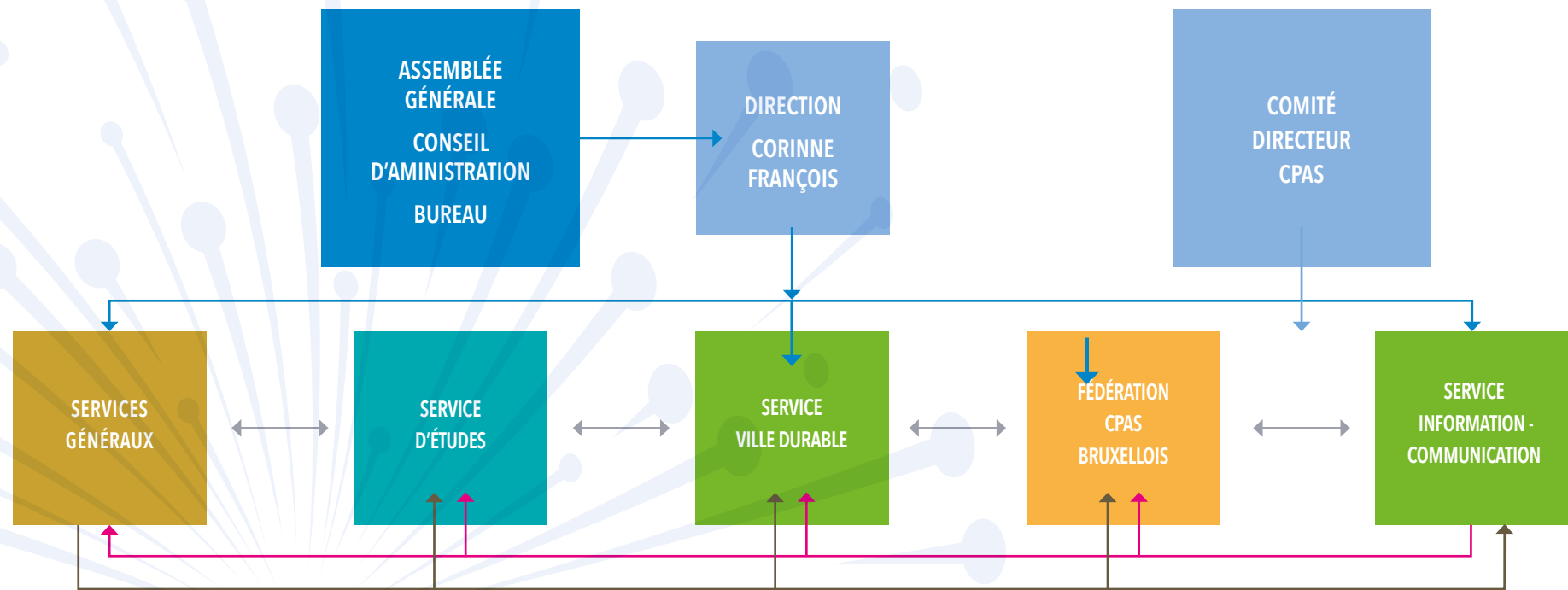
L'ASSOCIATION ET SES SERVICES

Folklore Bruxellois :
Brussels Summer Festival



L'équipe
Brulocalis

ORGANIGRAMME



DIRECTION

L'équipe des collaborateurs présents au sein de l'Association est présentée ci-dessous par Service.

A noter que deux des collaborateurs mentionnés, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Corinne FRANÇOIS

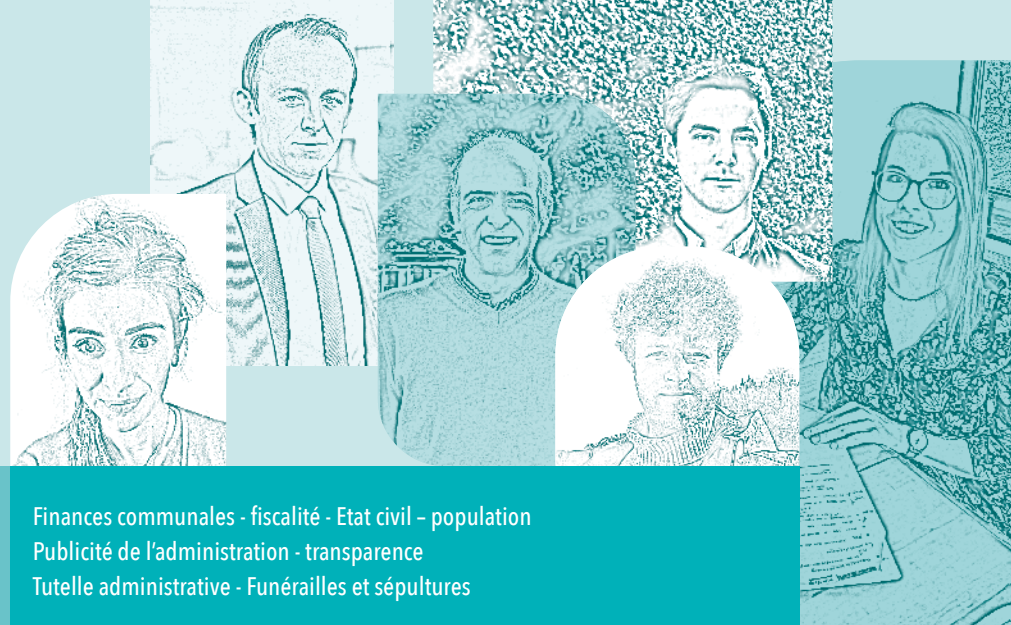
Directrice de l'Association
Secrétaire des organes de gestion







- Développement stratégique et coordination de l'organisation
- Secrétaire du Bureau et du Conseil d'administration
- Relations institutionnelles
- Direction financière
- Relations internationales et européennes
- Relations avec la Conférence des Bourgmestres

MANAGEMENT TEAM

	<p>Corinne FRANÇOIS</p>	<p>Directrice de l'Association Secrétaire des organes de gestion</p>	<p>Développement stratégique et coordination de l'organisation - Secrétaire du Bureau et du Conseil d'Administration - Relations institutionnelles - Direction financière - Relations internationales et européennes - Relations avec la Conférence des Bourgmestres</p>
	<p>Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA</p>	<p>Responsable du Service d'études</p>	<p>Finances communales - Fiscalité - Etat civil - Population - Simplification administrative - Publicité de l'administration - transparence</p>
	<p>JEAN-MICHEL RENIERS</p>	<p>Responsable du Service Ville Durable</p>	<p>Mobilité et sécurité routière Coopération internationale</p>
	<p>Vincent DEWEZ</p>	<p>Responsable du Service Information- Communication</p>	<p>Coordination et implémentation de la stratégie de l'information et de la communication</p>
	<p>Steve ROOBAERT</p>	<p>Responsable des Services généraux</p>	<p>Finances IT Secrétariat RH</p>
	<p>Marc DE MEYER</p>	<p>Responsable RH</p>	<p>Gestion des Ressources Humaines</p>

SERVICE D'ÉTUDES



	<p>Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA</p>	<p>Responsable du Service d'études</p>	<p>Finances communales - fiscalité - Etat civil - population Publicité de l'administration - transparence Tutelle administrative - Funérailles et sépultures</p>
	<p>Etienne VAN DEN HOVE</p>	<p>Conseiller</p>	<p>Base de données Subsidies - Tableaux synoptiques Agenda des appels à projets - Agenda des sessions d'information 6^{ème} réforme de l'Etat - Toolbox subsidies</p>
	<p>Sacha LEFEVRE</p>	<p>Conseiller juridique</p>	<p>Marchés publics - Urbanisme Logement - Revitalisation urbaine Chantiers en voirie - Environnement</p>
	<p>William VERSTAPPEN</p>	<p>Conseiller</p>	<p>Simplification administrative Analyses socio-économiques Pensions</p>
	<p>Valentine SNOECK</p>	<p>Conseillère juridique</p>	<p>Fonctionnement des organes de la commune Personnel - Funérailles et sépultures</p>
	<p>Maxime BANSE</p>	<p>Conseiller juridique</p>	<p>Taxes et finances communales - Ordre public et police générale Police spéciale - Responsabilité civile et pénale des mandataires Commerce ambulant - Jeux et paris - Pensions</p>

SERVICE VILLE DURABLE



Jean-Michel RENIERS

Responsable du
Service Ville Durable

Mobilité et sécurité routière
Coopération internationale



Davide LANZILLOTTI

Conseiller

Information et soutien à la construction
de projets européens



Léa CHAMPAGNE

Conseillère

Inlucities



Philippe MERTENS

Conseiller

Développement durable



Muriel FRISQUE

Conseillère

Projet VILCO



Frank WILLEMANS

Conseiller

Coopération internationale



Virginie RANDAXHE

Conseillère

Coopération internationale
mobilité et sécurité routière



Erik CAELEN

Conseiller

Mobilité et sécurité routière



Sophie Van Den BERGHE

Conseillère

Mobilité et sécurité routière



© visit.brussels - Eric Danhier

Folklore Bruxellois :
Fête des familles





FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS



	<p>Rita GLINEUR et Michel DENYS</p>	<p>Coordinateurs de la Fédération</p>	<p>Aide sociale - Conseil de l'aide sociale - Fonctionnement du CPAS Mandataires CPAS - Organes des CPAS - Organes section CPAS - Organisation du CPAS Recouvrement auprès de l'Etat fédéral et des particuliers (aide sociale, DIS) - Travailleurs sociaux - Emploi - Insertion socio-professionnelle</p>
	<p>Jean-Marc ROMBEAUX</p>	<p>Conseiller</p>	<p>Accords sociaux maisons de repos - Agrément des maisons de repos Centre de soins de jour - Financement INAMI des maisons de repos Grand-âge - Homes - Maisons de repos - Maisons de repos et de soins Résidences-services - Seniors</p>
	<p>Sandra NKUBANYI</p>	<p>Conseillère juridique</p>	<p>Droit des CPAS Droit des étrangers Droit social</p>
	<p>Latifa HAZIM</p>	<p>Secrétaire de la Fédération</p>	<p>CPAS</p>
<p>En cours d'engagement</p>		<p>Conseiller</p>	<p>Simplification administrative Banque Carrefour de la Sécurité Sociale Organismes assureurs - Santé (hors personnes âgées)</p>

SERVICE INFORMATION- COMMUNICATION



	Vincent DEWEZ	Responsable du Service Information-Communication	Coordination et implémentation de la stratégie de l'information et de la communication
	Philippe DELVAUX	Chargé de la communication externe	Revue Trait d'Union Lettre d'information électronique
	Raphaël TORELLI	Webmaster	Site web
	Patrice VAN LAETHEM	Traduction	Traductions et Relecture
En cours d'engagement		Gestionnaire de l'information	Documentation Veille informationnelle



SERVICES GÉNÉRAUX




	Steve ROOBAERT	Responsable des Services généraux	Finances - IT Secrétariat RH
---	-----------------------	-----------------------------------	------------------------------------

	Michaël MUÑOZ	Collaborateur administratif	Secrétariat : Accueil - Formations - Logistique
---	----------------------	-----------------------------	---

	Carine LORIS	Secrétaire de Direction Conseillère RH	Ressources humaines : administration Secrétariat de direction
---	---------------------	---	--

	Joao Pedro ANDRE	Collaborateur administratif	Secrétariat : Gestion base de données Accueil - Events
---	-------------------------	-----------------------------	---

	Saïda AJOUAOU	Conseillère en prévention	Bien-être au travail
---	----------------------	---------------------------	----------------------

	Ibrahim DAAOUAG	Secrétaire des organes de gestion	Secrétariat : Organes de gestion - Affaires politiques
--	------------------------	-----------------------------------	--

	Collaboratrice externe	Service comptable	Gestion des aspects comptables
--	-------------------------------	-------------------	--------------------------------

	David MENA	Administrateur IT	Gestion informatique
---	-------------------	-------------------	----------------------

	Marc DE MEYER	Responsable RH	Gestion des Ressources humaines
---	----------------------	----------------	---------------------------------

LE SERVICE INFORMATION DOCUMENTATION & COMMUNICATION

Le Service Info-com a pour objectif premier de stimuler et de soutenir toutes initiatives impliquant une recherche, une veille ou un soutien communicationnel au service des collaborateurs et des membres.

Le Service remplit un rôle de suivi continu et d'information en 'alimentant' les conseillers de Brulocalis d'informations pertinentes afin qu'ils puissent suivre les dossiers stratégiques. Il transmet également les alertes en e-réputation des médias sociaux et des échanges parlementaires afin de sensibiliser les conseillers sur les réactions parues dans les médias.

Le Service initie et collabore à toutes actions nécessitant une communication vers ses membres avec pour objectif de rendre les activités (événements, services et lobby) de Brulocalis plus visibles et mieux connues. Il s'investit pour que l'image de Brulocalis soit véhiculée de manière identique et permanente à travers tous les supports utilisés. Il recommande et sélectionne les outils de communication en fonction des publics-cibles identifiés.

Le Service gère et effectue les mises à jour du site internet www.brulocalis.brussels ainsi que les principales publications de Brulocalis (Trait d'Union, Newsletter, Moniteur Mobilité, Moniteur DD, Rapport annuel, ...). Il rédige de nombreux contenus, coordonne les publications, veille à leur traduction ainsi qu'à la production et à la diffusion de ces publications.

Folklore Bruxellois :
20km de Bruxelles

A. LE SERVICE VEILLE ET DOCUMENTATION

1. Veille législative

Semaine après semaine, le Service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le Service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant principalement l'attention du Service d'Études et du Service Ville Durable. En accord avec l'équipe et notre principe de gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

2. Veille politique

Le contenu du dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées aux Ministres dans les assemblées bruxelloises est transmis aux conseillers et diffusé via notre intranet depuis juillet 2015.

3. Revue de presse stratégique

Avec le double objectif de soutenir l'équipe de conseillers ainsi que d'appuyer Brulocalis dans sa mission de lobbying, le Service Information et Communication a mis en place un service interne de revue de presse stratégique.

Il s'agit d'une compilation hebdomadaire d'articles de presse pertinents ainsi que d'un relevé e-reputation traitant de sujets et de réactions susceptibles d'impacter le fonctionnement des Pouvoirs Locaux bruxellois. Le caractère anticipatif permet de renforcer notre proactivité tandis qu'un zoom sur certaines thématiques jugées critiques permet de rester au plus proche de l'actualité des communes.

4. Les dossiers thématiques

En parallèle aux dossiers documentaires, créés dans le cadre des recherches, le service Info-com a consolidé les dossiers thématiques existants. Il s'est concentré sur les thèmes d'actualité. Ces dossiers sont alimentés sur une base régulière par les articles de presse, les discussions parlementaires, les décisions de jurisprudence, la législation et la doctrine identifiés au cours du travail de veille.

5. Une contribution aux publications

Le Service Info-com est aussi en charge de la coordination de la "Nouvelle loi communale" : les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique consultable via notre site. Ces modifications seront introduites dans une prochaine édition dont la date de sortie reste encore à fixer.

6. Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Ce Service gère un fonds de plus de 5.000 documents, qui ont dans leur majorité des cas un caractère récurrent : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques, et de monographies. Certains documents sont également conservés sous forme électronique.

Le Service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis : monographies et brochures, revues et newsletters, et dossiers parlementaires en version électronique. Le Service documentation collabore également à la tenue de la base de données juridique et administrative de notre partenaire Inforum, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

B. LES PUBLICATIONS

La revue 'Trait d'Union'

La revue 'Trait d'Union' a connu il y a plusieurs années déjà un changement de présentation en profondeur. L'approche rédactionnelle a été confirmée et renforcée tout en veillant à procurer des contenus techniques pertinents pour nos divers groupe-cibles. D'autre part, l'approche graphique a été fondamentalement repensée en ligne avec la nouvelle identité de Brulocalis. Nous avons particulièrement veillé à présenter une structure et des rubriques plus explicites permettant ainsi une lecture plus facile et agréable.

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale, pour lequel nous tenons encore à la remercier, a permis de faire paraître cinq numéros en 2019. Son lectorat est consolidé à plus de 2.500 abonnés (2.000 abonnés du côté francophone et plus de 500 du côté néerlandophone). Chiffres plus qu'appréciables pour une revue avec un contenu principalement technique et pointu pour un public ciblé de décideurs des 19 communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue paraît également en format électronique et garantit ainsi une diffusion - via notre newsletter et le site web - encore plus large des contenus vers les membres.

A côté de ces articles de fond, la revue présente en plus les rubriques récurrentes suivantes :

- L'Association en action, reprenant les principales activités de Brulocalis
- Sous la loupe : articles spécialisés à partir d'une thématique spécifique
- Echo de la Région
- Dans nos communes, exemples de bonnes pratiques
- Actualités & Nouveautés
- Europe en CAPITALES



Les principaux articles parus dans les diverses parutions du Trait d'Union en 2019 ont notamment abordé les sujets suivants :

TUB 112

- La lutte contre le terrorisme ne doit pas détruire le secret professionnel
- Les jeunes ne veulent plus s'engager en politique vraiment ?
- Vos marchés publics sont-ils éthiques ?
- La nouvelle loi organique modernise le management des CPAS
- Réforme du COBAT
- Les règlements d'urbanisme : bien plus qu'un simple toilettage
- Regards croisés sur les politiques de mobilité bruxelloise et parisienne
- Gestion du pigeon des villes à bruxelles : quelles solutions éthiques et durables ?
- Modernisation de l'état civil grâce à la BAEC : "Éviter au citoyen des démarches et déplacements excessifs"
- Place aux enfants! Feuille de route pour des communes respectueuses des droits de l'enfant

TUB 113

NUMERO SPECIAL

Partie 1 : Mémoire régional 2019 en collaboration avec la Conférence des Bourgmestres et de Brulocalis

Partie 2 : Mémoire fédéral 2019 des CPAS

TUB 114

- La régie communale autonome : le nouvel outil de gestion paracommunal par excellence !
- Quels outils pour le développement durable des communes ?
- Des formations à disposition des communes pour lutter contre la fracture numérique
- AG de la fédération des CPAS bruxellois sur la précarité énergétique/hydrrique : constats alarmistes et pistes de solutions controversées
- Top départ pour l'ebox à la commune de Saint-Gilles
- Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)
- Nouvelle étude : le CCRE braque les projecteurs sur les associations de gouvernements locaux et régionaux
- La réforme de la responsabilité pénale des personnes morales de droit public (article 5 du code pénal)
- Sanctions administratives communales : bientôt une harmonisation entre les communes bruxelloises
- Brussels New Mobility, la vitrine des solutions de mobilité durable à Bruxelles !
- Bike Brussels Awards 2019

TUB 115

- Nouveau conseil d'administration et bureau de Brulocalis : présentation et missions
- Frédéric Vallier : "80 % des décisions européennes ont un impact direct sur l'action locale"
- Stéphane Roberti, nouveau président de Brulocalis, veut valoriser le travail des mandataires et mutualiser les expertises
- L'"effet boomerang" des pensions va frapper les communes de plein fouet
- Les décrets et ordonnances conjoints du 16 mai 2019 : un coup d'accélérateur supplémentaire à la publicité de l'administration
- "Si l'on n'est pas prêt à changer ses idées, il ne faut pas faire de participation"
- Conseils aux communes pour lutter contre la fraude aux paiements
- Réforme du COBAT – partie 2 : les autorisations urbanistiques
- L'administration fiscale bruxelloise se digitalise avec Mytax
- Des Pouvoirs Locaux digitaux pour servir les bruxellois
- Les communes, actrices de choix dans la lutte contre la pauvreté des enfants

TUB 116

- Pauvreté des enfants au niveau local : cartographie
- Élections communales et leviers politiques
- La transformation digitale : un enjeu technique et avant tout humain
- Mode d'emploi de la participation citoyenne à l'échelon local
- La transition numérique : un formidable accélérateur d'inclusion sociale
- Une politique régionale de mobilité et de sécurité routière ambitieuse
- Anderlecht se dote d'un plan stratégique transversal
- Schaerbeek montre la voie aux autres communes européennes en matière d'intégration des migrants
- La sécurité des enfants bruxellois au cœur des engagements d'Iriscare



Newsletter électronique

Entre janvier et décembre 2019, l'Association a produit les newsletters n°s 263 à 274, soit 11 éditions téléchargeables à l'adresse : www.brulocalis.brussels - Rubrique Publications > Lettre d'information.

D'une façon générale, la newsletter diffusée depuis maintenant 15 années consécutives complète l'information du site web de Brulocalis par le biais d'hyperliens renvoyant vers des sujets d'actualité. Le nombre des abonnés est resté stable à près de 5.000 lecteurs. Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'**actualité** de l'Association ainsi que d'instances tierces qui sont d'intérêt pour ses membres,
- les **documents** : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- "**en quelques mots**" offre une série de news très courtes, renvoyant vers des sites externes à l'Association,
- l'**agenda** des événements ou formations à suivre,
- les **subsides** nouvellement recensés dans la base de données.

Mémoire régional 2019. Comment exiger plus de moyens pour les citoyens bruxellois !

Le 26 mai dernier, le scrutin régional a déterminé les priorités politiques pour les 5 prochaines années. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres revendiquent les ressources indispensables pour remplir pleinement leurs missions au service des citoyens.

Brulocalis milite pour Bruxelles et ses citoyens veulent des réponses pertinentes et claires des futurs élus. C'est dans ce contexte que **Brulocalis a résumé dans son Mémoire régional 2019 les revendications prioritaires suivantes** :

- Une **véritable concertation Région-Communes** pour une meilleure législation en adéquation avec les attentes des citoyens.
- Un **financement des zones de police** en ligne avec ses missions de sécurité et d'ordre public liées à son statut de capitale.
- Une aide financière de la Région aux Pouvoirs Locaux pour leur permettre de **revaloriser les barèmes des agents communaux** qui sont aujourd'hui inférieurs à ceux des fonctionnaires régionaux et des agents communaux de Flandre et de Wallonie.
- L'**application des technologies de l'information** pour un meilleur service aux citoyens et plus de transparence.
- Définir une **politique de mobilité** en intégrant les enjeux pour le long terme.
- Développer une **réelle démocratie participative en renfort de la démocratie représentative** pour impliquer davantage le citoyens aux décisions dans sa commune.

Mémorandum Fédéral commun des 3 Régions : AVCB, UVCW et VVSG



Représentant les villes et communes, les CPAS, les sociétés de logement de service public, les intercommunales, les zones de police et les zones de secours, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG) et Brulocalis ont pu porter les revendications des Pouvoirs Locaux vis-à-vis de l'Etat fédéral dans ce Mémorandum municipal.

Les 3 Unions se sont réjouiées de pouvoir déployer avec le nouveau Gouvernement fédéral une collaboration positive, reflet de celle qui existe entre les Pouvoirs Locaux et le Gouvernement fédéral, contribuant ainsi au développement économique, à la cohésion sociale et sociétale, à la transition durable et au bien-être des citoyens.

Les Pouvoirs Locaux sont également des acteurs économiques incontournables. Premiers investisseurs publics du pays, ils assurent 30 % de l'investissement de l'ensemble des pouvoirs publics. Leur capacité d'investissement est indispensable. Assurant un maillage complet du territoire, les villes et communes sont à l'écoute du terrain dont elles captent les besoins émergents.

En déployant des politiques locales, en remontant les besoins du terrain et en implémentant au mieux les politiques des autorités supérieures, les villes et communes et leurs para-locaux sont des partenaires essentiels pour l'avenir de la Belgique.

Les politiques publiques ne sauraient se réaliser sans ces leviers d'actions indispensables. Mais les politiques de proximité et le niveau de service offert à la société sont menacés. En effet, les communes œuvrent, depuis plusieurs années, dans un contexte d'austérité et de crise économique dans ce sens. Ce Mémorandum Fédéral se veut un vif défenseur de toutes ces revendications.

Brulocalis actualise et publie de nouvelles Brulocafiches !



Brulocalis et son Service d'études juridiques a mis à jour et développé de nouvelles Brulocafiches pour soutenir les mandataires et fonctionnaires dans leurs travaux et recherches au sein de leurs communes. Non seulement son contenu a été mis à jour mais également sa présentation pour que ces fiches soient plus accessibles et attrayantes.

Ces fiches reprennent diverses thématiques réparties en 7 chapitres qui permettent de gérer au mieux les multiples situations. Les sujets abordés sont entre autre : les Taxes et redevances communales, les Arrêtés du Bourgmestre, la Publicité de l'administration, le Fonctionnement des organes communaux, les Compétences du bourgmestre et le Cadre de vie et le Logement.

Cette publication se veut délibérément électronique, permettant un accès rapide et direct ainsi que des mises à jour plus rapides.



© vici.brussels - Eric Danhier

Folklore Bruxellois :
Fête Du Vélo

C. LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION

www.brulocalis.brussels

Le site internet reste un support clé de Brulocalis afin de diffuser au mieux les informations à destination de ses membres. Il occupe une place de prédilection de par sa flexibilité et sa rapidité d'accès afin de tenir informés les Pouvoirs Locaux. De plus, il contient une mine d'informations à propos des diverses matières suivies par Brulocalis, consultable via nos outils de recherches.

Un travail de fond est en cours afin de faire évoluer notre site vers un outil encore plus performant intégrant de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une plus grande interactivité avec nos membres. Des modules spécifiques permettront également une mise en avant de dossiers pertinents ainsi qu'une possibilité d'échanges entre groupes de travail.

En 2019, plus de 182.000 personnes ont visité le site de Brulocalis, soit une moyenne de plus de 15.000 visiteurs par mois. 79.500 pages ont été vues, soit environ 1.7650 pages par jour.

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur procurer un accès aux documents pertinents et à servir de plateforme d'échange de documents : procès-verbaux, agendas des réunions mais aussi toutes notes ou courriers utiles à celles-ci.

D. L'INTRANET ET LE RECORDS MANAGEMENT

Depuis 2015, le personnel de Brulocalis dispose d'une plateforme de gestion documentaire lui permettant de collaborer et d'archiver les documents engageants de l'asbl. Les statistiques d'utilisation montrent qu'à fin 2018, une belle progression d'utilisation de l'outil peut être constatée parmi une majorité des collaborateurs.

Les documents produits dans le cadre des missions de base de l'Association, à savoir l'action politique, l'assistance-conseil, les formations, l'information, les recherches documentaires et la veille stratégique y sont régulièrement enregistrés. Un effort reste à faire pour les documents produits dans le cadre de nos missions spécifiques (développement durable, mobilité et coopération internationale).



E. LES TRADUCTIONS

Le Service Info-com a été renforcé, depuis 2017, par l'intégration d'une personne en charge des traductions. Cette mission comporte en premier lieu l'adaptation des textes produits par l'Association tant en interne que vers ses membres, mais également la coordination et la supervision de l'ensemble des traductions. Nos propres publications telles que le 'Trait d'Union', les 'Moniteurs de la Mobilité' ou du 'Développement Durable' et 'Agendas' sont prises en charge en interne. La majorité des traductions s'effectuent du français vers le néerlandais et ce parfois dans des délais très courts et urgents, ce qui peut amener à faire appel à du renfort externe.

LES SERVICES GÉNÉRAUX



Folklore Bruxellois :
Tapis de Fleurs

© visit.brussels - Eric Danhier

L'importance et le rôle crucial de ce département n'est plus à démontrer. En effet, il forme la pierre angulaire des services offerts par Brulocalis puisqu'il soutient les nombreuses missions qui sont confiées à chaque collaborateur amenés à répondre aux attentes et besoins des membres de l'Association. Il gère également tous les aspects relatifs aux Ressources Humaines, qu'il s'agisse des suivis administratifs ou du bien-être et de la motivation des collaborateurs. La spécificité de l'équipe des Services Généraux, est d'être au cœur des projets et des activités de l'Association en apportant leur soutien et support

Cette équipe s'occupe **tant des aspects administratifs que des aspects opérationnels et logistiques**. Elle est la plaque tournante offrant un soutien permanent tant sur le plan administratif, financier que pour la gestion des aspects ressources humaines et informatiques. Elle permet ainsi à chacun de mener à bien son projet ou activité afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Association. Ce précieux travail quotidien permet à nos conseillers et collaborateurs d'être soutenus dans leurs tâches clés et de travailler dans une synergie dynamique et collaborative.

En concertation avec les différents Services, cette équipe gère le flux des courriers entrants et sortants, s'occupe de l'organisation d'événements tels que réunions, séminaires, colloques, formations ou journées d'études. Elle veille à une présentation professionnelle des documents en ligne avec la charte graphique ainsi que de la préparation des différents dossiers et activités.

Elle est en charge de l'organisation des réunions des organes politiques, prépare et met à jour les listes des mandataires, archive et classe tous documents, prépare les envois de certaines publications et newsletters digitales, accueille les participants lors de nos événements, gère la base de données de contacts et s'occupe du suivi des boîtes mails tels que "Welcome" et "Mobilité".

L'équipe **gère les aspects financiers et budgétaires** de Brulocalis. Elle participe à la préparation et au reporting financier des dossiers de subsides.

L'équipe des Services Généraux est aujourd'hui armée pour être encore plus polyvalente et performante. L'arrivée d'un nouveau responsable de Service depuis 2018, ainsi qu'un **renfort au niveau de la gestion financière et des ressources humaines**, apportent sans conteste une meilleure gestion interne. Les membres de l'équipe mettent leurs compétences et leurs connaissances au profit de l'Association pour assurer la qualité des services offerts tant au niveau des collaborateurs qu'au niveau de ses membres.

Courant 2019 nous avons intégré une collaboratrice en charge du Bien-être du personnel. Cette mission-clé doit assurer - sur base d'échanges continus - la motivation et le bien-être de tous les collaborateurs. Une interview individuelle et personnelle se tiendra début 2020 avec pour objectifs que chaque collaborateur puisse exprimer son vécu et ressenti personnel.

Ces multiples missions et tâches sont indispensables. Elles permettent à chaque collaborateur au sein de notre Association d'avancer dans ses activités et de mener à bien des projets d'envergure tout en offrant aux élus et agents des Pouvoirs Locaux bruxellois un service professionnel.

Good Governance et Management Team

Brulocalis est consciente que les principes de bonne gouvernance sont indispensables pour une gestion durable, d'autant plus que l'organisation travaille avec des fonds publics. Nous y attachons dès lors une grande importance et nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans ce sens dans les années à venir.

Depuis 2018 la directrice est désormais soutenue par 4 Responsables de Service. Ce Management Team - qui représente les divers Services - se réunit toutes les semaines et assiste la directrice dans sa mission pour coordonner les activités des divers départements. L'apport du Management Team est très précieux, notamment, **pour poursuivre l'implémentation de la stratégie** et notamment les aspects liés à la **gestion du changement**.

Il veille également à l'unité de gestion des divers Services, à la cohésion du management, à la qualité de l'organisation et à la politique de communication interne. Le Management Team a en effet un double rôle de conseil et de coordination. Cette équipe se réunit périodiquement en résidentiel en dehors des locaux de Brulocalis afin d'échanger de points de vue et de partager les visions pour le futur. Elle a également pour objectif de renforcer les liens de cette équipe mais tout autant de poursuivre la mise en place de la stratégie future de Brulocalis. Deux Sessions avec l'ensemble des collaborateurs courant mai 2019 ont également permis de partager les points de vues.

En 2019, un budget pluriannuel a en outre été prévu jusqu'en 2022, permettant ainsi **de développer une meilleure vision à long terme** et de prendre des décisions réfléchies.

La présence d'un expert en Ressources Humaines au sein de l'équipe permet une gestion plus en harmonie avec les missions et objectifs de l'Association. Le dossier des 'Description de Fonctions' a été finalisé et permet ainsi une meilleure identification des profils recherchés. L'objectif étant de fixer pour chaque fonction au sein de Brulocalis des objectifs clairs et précis. De plus, chaque collaborateur possède ainsi un descriptif détaillé des missions qu'il est amené à remplir.

Brulocalis a identifié plusieurs priorités sur lesquelles elle souhaite se focaliser. Certaines mesures sont déjà effectives, d'autres sont en cours d'exécution :

- 1) Au niveau financier, de **nouvelles procédures** ont été mises en place afin d'assurer un meilleur suivi de l'approbation des factures, des demandes de marchés publics et des suivis des subsides.
- 2) **Procédures efficaces et efficientes** : sur base de l'évaluation susmentionnée, les procédures clés existantes ont été mises à jour.
- 3) **Le RGPD** : la gestion et le contrôle des données (relatives aux personnes) sont un réel défi et Brulocalis est occupé à les relever. Un plan d'actions est en cours de développement et sera mis en place dans un avenir proche.
- 4) **Gestion des risques et contrôle interne** (risk management) : les principales procédures de Brulocalis sont dorénavant analysées et évaluées en termes de l'évolution du contrôle interne. En 2019, l'équipe du Management Team a identifié un nombre de risques-clés pour Brulocalis. Il les a classés en leur attribuant un score d'importance et de priorité. Il poursuivra cet exercice en 2020 en fixant les points concrets d'actions pour maîtriser ces risques de façon proactive.



© visit.brussels - Eric Danhier

Folklore Bruxellois :
Plaisirs d'hiver

LA FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS

Depuis 2016, la Fédération des CPAS bruxellois s'est substituée aux deux organes qui représentaient jusqu'alors les 19 CPAS bruxellois. La Fédération est composée des 19 CPAS bruxellois et reste adossée à l'AVCB - Brulocalis.

Karine Lalieux, Présidente de la Fédération des CPAS bruxellois a souligné dans le Rapport d'Activités 2019 des CPAS bruxellois combien l'année fut riche en projets via de nombreux dossiers portés par la Fédération des CPAS bruxellois. 2019 fut également marquée, suite aux élections, par la prise de fonctions de l'ensemble des Présidentes et Présidents des CPAS. Le souhait est de travailler, à 19, dans le dialogue et de manière inclusive avec pour objectifs l'épanouissement et le rayonnement de la Fédération au profit de nos usagers. Cela passe notamment par le renforcement de notre rôle d'interlocuteur privilégié auprès des différents niveaux de pouvoirs compétents en matière d'action sociale, de lutte contre la pauvreté, de santé, d'emploi, d'insertion socioprofessionnelle... Il est également important de continuer à créer des ponts avec les Fédérations des CPAS wallons et flamands.

L'Equipe doit retrouver une certaine stabilité et l'année 2020 devrait être l'année de la reconstruction. Les CPAS sont confrontés à une précarité croissante, à une diversification des publics et à une charge de travail grandissante. Notre rôle de dernier rempart contre la grande pauvreté est plus que jamais essentiel et indispensable. Les moyens nécessaires à notre bon fonctionnement et à la réalisation de nos missions devront être revendiqués. La Fédération doit aussi nous permettre d'échanger sur nos pratiques, de les rendre plus

performantes et efficaces, de confronter nos réalités et nos approches et de parfois développer une vision commune pour répondre le plus efficacement possible aux enjeux et pour accompagner au mieux nos bénéficiaires.

La toute dernière étude, sur les **soins de santé et l'harmonisation de nos pratiques** en la matière nous permet de, d'ores et déjà, nous mettre au travail et améliorer très concrètement notre service aux personnes émergeant aux CPAS. Vous trouverez une large synthèse dans le Rapport d'Activités des CPAS 2019.

Les lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sur les sujets sus-mentionnés sont invités à consulter le Rapport d'Activités 2019 complet de la Fédération via le site www.brulocalis.brussels (rubrique "Fédération des CPAS bruxellois" / Documents / Rapport Annuel 2019)



4

SUJETS POLITIQUES

Folklore Bruxellois :
Bright Brussels

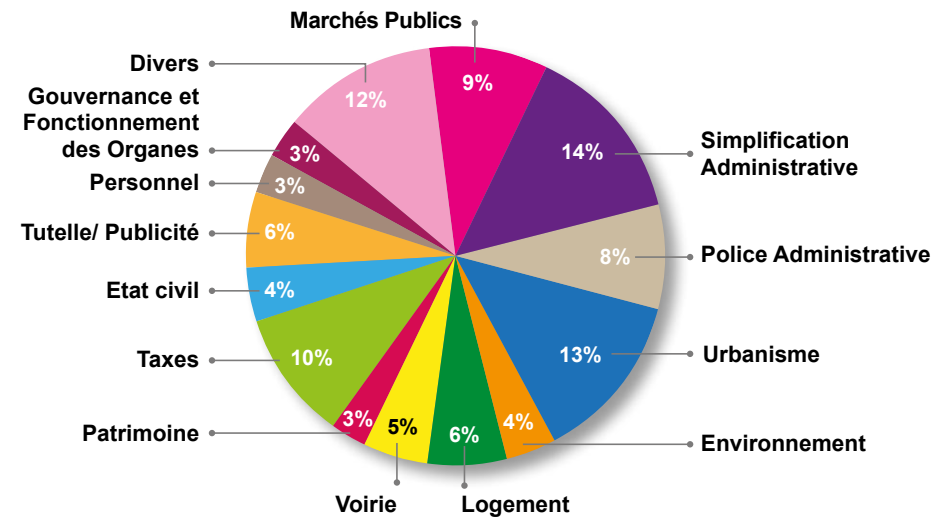
Le service des "questions-réponses" traité au sein du Service d'Études est probablement le service le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement précieuses et nombreuses, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique. En moyenne, le Service traite plus de 35 questions par conseiller et par mois, ce qui représente pour l'ensemble des conseillers plus de 1000 questions gérées sur base annuelle.

La répartition par thématique dans le graphique ci-dessous est un bon baromètre des sujets traités courant 2019. Ce sont principalement les thématiques de Simplification Administrative, d'Urbanisme, de Taxe et de Marchés Publics, qui, rien que pour ces quatre catégories, représentent près de 46% du total des demandes soumises. Le diagramme détaillé ci-contre indique les diverses matières traitées par le Service d'Études courant 2019.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le Service d'Études et le Service Développement Durable assurent évidemment bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Ci-après, vous trouverez une synthèse des principales activités politiques - regroupées en 12 thématiques centrales - tant pour le Service d'Études que pour le Service Développement Durable. Nous avons, en effet, pour cette année également analysé nos activités politiques par thématique plutôt que par Département. Pour la Fédération des CPAS bruxellois nous renvoyons vers la synthèse de leurs activités dans ce rapport mais également vers leur Rapport d'Activités complet consultable via notre site brulocalis.brussels/ rubrique Fédération des CPAS bruxellois / documents.

SOMMAIRE SUJETS POLITIQUES

1. Statut du Personnel et Pensions
2. Aménagement du territoire et Logement
3. Finances, Fiscalité et Emploi
4. Organes communaux, Gouvernance et Transparence
5. Mobilité et Voiries
6. Informatisation des Pouvoirs Locaux, Simplification Administrative & Smart City
7. Environnement, Énergie et Développement Durable
8. Ordre Public et Police Administrative
9. Subsidés
10. Europe et Coopération Internationale
11. Démocratie locale et Participation citoyenne
12. État civil et Population



Introduction et Revendication globale de Brulocalis

Le droit des Pouvoirs Locaux d'être consultés par des autorités supérieures sur des sujets les concernant, est un principe fondamental de la démocratie locale consacré par la Charte européenne de l'autonomie locale. L'état fédéral doit l'organiser autant que possible, en temps utile et de façon appropriée, au cours des processus de planification et de décision pour toutes les questions qui concernent directement les Pouvoirs Locaux.

Les 3 Unions de villes et communes réclament d'être consultées et concertées de manière systématique pour toute décision prise par l'état fédéral dans les matières qui les concernent.

Pour qu'il soit efficace, le processus de consultation doit aboutir à la **mise en place d'un cadre politique et réglementaire transparent.**

Nous sollicitons que le Gouvernement fédéral **mette sur pied une véritable fonction consultative** avec les Unions des Villes et Communes et leurs Fédérations de CPAS sur les lois et arrêtés royaux touchant les Pouvoirs Locaux notamment dans les matières suivantes :

- la police
- la police administrative générale (ordre public)
- les pensions
- l'action sociale (CPAS)
- l'emploi,...

Afin de garder les dépenses de personnel (police et sécurité civile) sous contrôle, les Unions souhaitent également être **associées aux travaux du Comité C fédéral** relatifs au statut du personnel des zones de secours.

1. STATUT DU PERSONNEL ET PENSIONS

Brulocalis plaide pour que le Gouvernement fédéral intervienne **dans le financement** des pensions comme il le fait dans tous les autres régimes de pension belges. Il n'y a aucune raison que les autorités locales constituent l'unique niveau de pouvoir à assumer seul la charge de pension de son personnel.

Comme il le fait pour les pensions des salariés, des indépendants ou des statutaires des autres niveaux de pouvoir, l'Etat fédéral doit intervenir dans le financement des pensions des agents locaux et aider ainsi les communes, les CPAS et les zones de police à assumer la hausse des cotisations patronales (de base et de responsabilisation).

1.1. DÉLAI D'ATTENTE POUR LES EXAMENS MÉDICAUX : LES UNIONS INTERPELLENT LE MEDEX

Les 3 Unions de villes et communes ont écrit courant 2019 à la Ministre de la Santé, Maggie De Block, et au Président de l'Administration Expertise médicale (Medex, Mr. Tom Auwers) pour leur demander de prendre les mesures nécessaires pour résoudre le délai d'attente avant qu'un membre du personnel ne puisse se présenter pour un examen médical.

Plusieurs autorités locales se sont adressées aux Associations des Villes et Communes concernant le long délai d'attente (qui peut atteindre jusqu'à six mois) avant qu'un membre du personnel ne puisse se présenter pour un examen médical. Pour le personnel des administrations locales, le Medex est la seule instance à procéder à un examen médical relatif à une éventuelle pension pour raisons médicales. Les autorités locales n'ont donc pas la possibilité de faire appel à un autre médecin. Vu cette longue attente, le pouvoir local et l'agent restent longtemps dans l'ignorance quant aux mesures qu'ils peuvent prendre, ce qui entraîne des coûts importants (salaire, organisation bloquée).

Brulocalis continue à suivre ce dossier afin de s'assurer le meilleur service possible aux communes.



1.2. AIDES-SOIGNANTS – LES FÉDÉRATIONS DE MAISON DE REPOS INTERPELLENT LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Depuis septembre 2019, les tâches des aides-soignants sont étendues et ils pourront poser des actes supplémentaires moyennant une formation complémentaire. Le principe de l'extension est louable. En revanche, l'absence de concertation avec les employeurs, le niveau de formation complémentaire exigé et l'absence de mesures d'accompagnement posent de réelles difficultés. C'est pourquoi la majorité des Fédérations de maison de repos des trois Régions ont interpellé la Ministre des Affaires sociales Maggie De Block afin que ce dossier soit traité dans les meilleurs délais.

1.3. QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU NOUVEAU STATUT DE TRAVAIL ASSOCIATIF

Le travail associatif, instauré en juillet 2018, permet sous certaines conditions de gagner jusqu'à environ 6.000 euros par an exemptés d'impôt et de cotisations sociales, travail associatif qui ne peut être exercé que pour certaines activités énumérées par la loi et organisées dans le secteur non-marchand. Une évaluation est prévue un an après son entrée en vigueur. Brulocalis s'est impliqué dans ce projet en rédigeant e.a. le questionnaire pour ce formulaire d'évaluation.



2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

2.1. RÉFORME DU COBAT : LA SECONDE PHASE D'ENTRÉE EN VIGUEUR A ÉTÉ REPORTÉE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Brulocalis avait alerté fin 2018 le Gouvernement sur les difficultés liées à la mise en oeuvre de la réforme et sur la nécessité de prendre des mesures d'accompagnement.

Dans ce contexte, notre Association avait demandé au Gouvernement de soutenir les communes afin de leur permettre d'appliquer la réforme avec les ressources humaines nécessaires à un traitement efficace des dossiers dans des délais raisonnables dans le cadre d'une administration moderne au service des citoyens. Le but était de postposer au 1^{er} septembre 2019 l'entrée en vigueur du second volet de la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et de l'ordonnance du 1997 relative aux permis d'environnement (OPE), qui devait initialement sortir ses effets le 20 avril 2019.

Pour ce faire Brulocalis avait prôné les revendications suivantes :

- L'élaboration des arrêtés d'exécution du CoBAT en concertation avec les communes, lesquelles sont les parties prenantes qui seront amenées à les appliquer.
- La réflexion du nouveau régime relatif aux renseignements urbanistiques à propos duquel Brulocalis avait déjà émis des observations.
- L'organisation de formations à destination des agents communaux pour chaque aspect de la réforme (CoBAT, OPE et futurs arrêtés).
- Le financement de l'affectation de personnel supplémentaire aux services urbanisme de chaque commune.



2.2. RÉFORME DU COBAT : REMARQUES ET RENCONTRE AVEC LE SECRÉTAIRE D'ETAT PASCAL SMET

En novembre 2019, Brulocalis a organisé, au sein de ses locaux, une réunion de travail sur la réforme du CoBAT et de l'OPE avec les praticiens de terrain des différentes communes bruxelloises.

La réforme instaure une série de nouveautés qui suscitent de multiples interrogations au sein des Pouvoirs Locaux tant sur le plan pratique qu'en termes de moyens (personnel, formations, outils informatiques de gestion).

Cette réunion a, dès lors, été l'occasion de faire le point avec les communes sur les arrêtés d'exécution et sur les difficultés de mise en pratique des mesures issues de la réforme du CoBAT et de l'OPE.

A la suite de cette réunion, les remarques soulevées par les communes ont été relayées auprès du Secrétaire d'Etat Pascal Smet qui y a répondu lors de la Conférence des Bourgmestres de décembre 2019.

a. Avis de Brulocalis sur le Projet d'Arrêté relatif aux chantiers en voirie publique

En mars 2019, Brulocalis avait écrit au Gouvernement pour lui communiquer son avis sur le projet d'Arrêté portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique.

Notre Association avait plaidé pour que la réglementation respecte les missions des communes en matière de maintien de l'ordre public, notamment en termes de tranquillité publique et de sûreté du passage sur les voies publiques.

Il ressort de l'examen du projet que certaines dispositions relatives aux dispenses d'autorisation de chantier et/ou de coordination, aux horaires des chantiers, ainsi qu'à la remise en état du revêtement des voiries, sont trop souples et risquent de mettre en péril le maintien de l'ordre public. Par définition, les dispenses devraient rester limitées aux travaux de minime importance, qui affectent superficiellement la viabilité de la voirie. C'est pourquoi, les dispenses d'autorisation et de coordination doivent être organisées et strictement conditionnées.

En ce qui concerne les horaires de chantiers, l'amélioration de la mobilité ne peut en aucun cas se réaliser au détriment du repos des riverains. Sous le régime actuellement en vigueur, les dérogations à la règle de 7 heures restent exceptionnelles, par exemple pour les travaux d'infrastructure du tram. Rien ne justifie de généraliser cette exception. Les horaires de type 6-22h doivent impérativement rester l'exception et faire l'objet d'un examen au cas par cas par le bourgmestre, qui est légalement responsable du maintien de la tranquillité publique.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de l'ordonnance et de ses Arrêtés d'exécution nécessite le développement rapide et efficace de la plateforme OSIRIS dans un but de simplification administrative non seulement des mécanismes d'autorisations de chantier et de leur coordination, mais également en ce qui concerne la procédure d'indemnisation des commerçants dont l'activité est affectée par ces chantiers.

De plus, il convient de laisser un délai suffisant aux administrations pour prendre pleinement connaissance des nouvelles dispositions d'exécution et d'organiser à cette fin les formations nécessaires en temps utile.

b. Brulocalis émet un avis d'initiative sur les Projets d'Arrêtés d'exécution du CoBAT et de l'OPE

Par courrier de mai 2019, Brulocalis avait, en étroite concertation avec les communes, remis un avis d'initiative portant sur 10 projets d'Arrêtés d'exécution du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (OPE).

L'examen des projets d'arrêtés, avait débouché sur de très nombreuses observations démontrant ainsi toute l'importance de consulter les communes.

Brulocalis avait demandé au Gouvernement :

- de prendre en compte les observations des communes et de répondre aux questions pendantes ;
- de réaliser les adaptations nécessaires de la plateforme informatique Nova 5, dans l'esprit des principes de simplification administrative ;
- de fournir aux administrations communales les supports techniques et pédagogiques utiles à la mise en oeuvre de cette réforme ;
- un soutien financier destiné au renforcement des services urbanisme et environnement, tant pour le cadre du personnel qu'en ce qui concerne l'équipement informatique des services.

Notre Association a regretté le fait que l'élaboration des Arrêtés intervienne tardivement et sans concertation des parties prenantes qui seront amenées à les appliquer.

En effet, les collectivités locales devraient être consultées, autant qu'il est possible, en temps utile et de façon appropriée, au cours des processus de planification et de décision pour toutes les questions qui les concernent directement.

Ce principe porte en corollaire celui de la neutralité budgétaire des mesures prises au niveau régional, ainsi qu'à tout autre niveau, lorsqu'elles impactent les Pouvoirs Locaux. Pour ce faire, il faut évaluer les répercussions financières et administratives sur les Pouvoirs Locaux de toute décision projetée. En cas d'impact négatif sur les finances et la gestion des Pouvoirs Locaux, l'autorité concernée doit prendre les mesures compensatoires requises.

2.3. PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AU CONTENU DES PLANS PARTICULIERS D'AFFECTATION (PPAS) – AVIS DE BRULOCALIS

Brulocalis avait remis en mai 2019 un avis concernant le projet d'Arrêté relatif au contenu des plans particuliers d'affectation, élaboré en concertation avec les services Urbanisme et Aménagement du territoire des communes.

Brulocalis avait invité le Gouvernement à :

- réaliser les adaptations nécessaires de la plateforme informatique Nova 5, dans l'esprit des principes de simplification administrative ;
- fournir aux administrations communales les supports techniques et pédagogiques utiles à la mise en oeuvre de cette réforme ;
- respecter l'obligation de consulter les communes en temps utile et de façon appropriée, au cours des processus de planification et de décision pour toutes les questions qui les concernent directement.

La Charte de l'Autonomie locale prévoit que les collectivités locales doivent être consultées, autant que possible, au cours des processus de planification et de décision pour toutes les questions qui les concernent directement.

L'élaboration d'un PPAS permet au conseil communal de définir la politique d'aménagement du territoire communal de manière adaptée aux particularités locales, en complément du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) arrêté par le Gouvernement à l'échelle du territoire de la Région.

Dans le cadre de cette réforme, le PPAS devient un outil d'initiative exclusivement communale.

Le CoBAT et l'Arrêté en projet allègent le contenu obligatoire des PPAS tout en ouvrant la possibilité de prévoir de nouveaux objets facultatifs, notamment de type opérationnel (tels qu'un plan d'expropriation, un périmètre de préemption, un plan d'alignement, des charges d'urbanisme, le phasage de l'applicabilité de certaines prescriptions, des mécanismes de primes ou d'incitants ou un plan de mise en oeuvre).

3. FINANCES, FISCALITÉ ET EMPLOI

3.1. ACCORD SECTORIEL À LA POLICE : LES 3 ASSOCIATIONS REFUSENT DE SUPPORTER LE SURCÔÛT

Le Fédéral a conclu avec les syndicats policiers un accord sectoriel. Cependant, ce serait les zones de police qui en paieraient la facture. Depuis des mois, Brulocalis agit pour que le Fédéral assume les conséquences des accords qu'il négocie seul. L'Etat s'y était engagé mais n'a pas concrétisé son engagement dans la circulaire budgétaire. Les associations de communes ont ainsi à nouveau écrit au Ministre De Crem fin 2018.

Le Gouvernement fédéral doit assurer un **financement adéquat**, notamment en actualisant la norme dite « KUL ». Dans les années à venir, la gestion de la lutte contre le terrorisme, les surcoûts « Salduz », la croissance importante des charges de personnel, le renouvellement des licences informatiques propriétaires... vont continuer à maintenir sous pression le financement de la police. Sur le budget total des zones, la dotation communale reste à une moyenne de 61 % sur les trois dernières années. On constate aussi, sur la base des budgets 2018, que les dépenses augmentent plus vite que les recettes sur les trois dernières années et que le résultat 2018 à l'exercice propre est présenté en négatif de 9 millions d'euros (contre un solde positif de 2 millions l'année précédente).

Un effort financier fédéral important sera dès lors à prévoir au cours de la législature 2019-2023. La base du financement des ZP jusqu'à ce jour se trouve dans un système de dotations extrêmement complexe et aujourd'hui dépassé. En effet, les clés de répartition du financement fédéral de chacune des zones du pays sont basées en grande partie sur une ancienne norme de 1996, dite « norme KUL ». Or, depuis lors, et en tout cas depuis la création des ZP en 2001-2002, les données de base de ce calcul (chiffres de population, données socio-économiques locales, etc.) n'ont plus été actualisées. En bref, il y a lieu de prévoir une loi de financement de la police locale.

La réalisation d'une **police de proximité efficace** demeure l'objectif de la réforme de la police locale. **L'absorption des moyens par des tâches ou des normes imposées** du niveau fédéral doit être mise en cause, car il reste trop peu d'hommes à affecter sur le terrain. Notamment, il est important que les tâches judiciaires restent limitées pour que la police locale puisse se consacrer à ses missions de base.

3.2. LES REVENDICATIONS DES CPAS POUR UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE POUR CHACUN.E D'ICI 2024

Les Fédérations des CPAS wallons et bruxellois ont dressé un constat pour le moins préoccupant, développé leurs revendications, arguments et leur cahier de doléances, le tout assorti de propositions très concrètes afin de sensibiliser le monde politique. Nous renvoyons également vers le Rapport d'Activités 2019 de la Fédération des CPAS bruxellois afin d'aborder ce sujet plus en profondeur. Plus d'infos via www.brulocalis.brussels/ fédération des CPAS.

Tout le monde doit relever le défi et prendre ses responsabilités : « outre une protection de l'autonomie juridique de l'institution CPAS bruxellois et wallon, élément essentiel pour l'exercice de ses missions, **nous invitons l'État fédéral, les entités fédérées et les administrations locales à élaborer une stratégie globale ambitieuse et à conclure un Pacte**, afin que, **à l'horizon 2024, plus personne dans ce pays ne vive sous le seuil de pauvreté européen** ».

L'indemnisation des coûts de personnel relatifs aux dossiers de revenu d'intégration doit être majorée jusqu'aux coûts réels et indexée. De même, pour les dossiers d'aide équivalente au revenu d'intégration et les dossiers d'aide médicale. Un **financement intégral et une hausse de l'intervention fédérale dans les coûts du revenu d'intégration jusqu'à 90 % pour tous les CPAS** sont attendus.

Les missions d'accompagnement et de prévention des CPAS doivent être **correctement remboursées, sur toute la durée** (gestion et guidance budgétaire, accompagnement des

personnes vers le travail). De même, **les activités favorisant la participation sociale, culturelle et sportive des groupes fragilisés** doivent être structurellement financées. L'État fédéral doit étendre le remboursement des **soins psychologiques de première ligne** à toutes les catégories de population. En matière de **surendettement**, une attention accrue pour la dignité humaine est souhaitée (moins de frais de procédure et de recouvrement, moins de pression sur les débiteurs insolubles).

3.3. RECOUVREMENT EN PHASE AMIABLE DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT

En septembre 2019, Brulocalis a été interrogée par la Conférence des Bourgmestres quant aux modifications légales nécessaires pour faciliter le recouvrement et pour mieux prendre en compte les frais réels du recouvrement, en évitant que des frais excessifs ne soient mis à charge des citoyens. La Conférence des Bourgmestres a demandé à Brulocalis de réaliser les actions complémentaires suivantes :

- demander l'avis de la Fédération des Receveurs communaux et des CPAS, la matière ayant fait l'objet d'un point lors du Bureau de la Fédération du 21 novembre 2019 ;
- l'organisation d'un groupe de travail avec les communes sur le sujet.

Fin septembre 2019, Brulocalis a lancé une enquête auprès des 19 communes bruxelloises ainsi qu'auprès de l'Agence régionale bruxelloise du stationnement pour disposer d'un aperçu du type de prestations qui lui ont été déléguées. Mi-décembre 2019, à la demande expresse de la Conférence des Bourgmestres, Brulocalis a convié, dans ses locaux, les Communes, à une réunion de travail sur l'optimisation du recouvrement en phase amiable des redevances de stationnement.

La réunion avait pour but d'aborder les points suivants :

- Les modifications légales nécessaires pour faciliter le recouvrement et pour mieux prendre en compte les frais réels du recouvrement en évitant que des frais excessifs ne soient mis à charge des citoyens ;
- Les procédures à améliorer ou d'autres voies et pistes à explorer pour que ce recouvrement se déroule de façon conforme aux impératifs des communes, en maintenant l'équilibre avec l'objectif de récupération effective des redevances de stationnement.

4. ORGANES COMMUNAUX, GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION

Brulocalis s'est investi dans ce dossier où la publicité de l'administration donne l'obligation aux administrations de fournir des informations et des documents administratifs au public. Le texte qui comprend également l'accès aux informations environnementales et d'aménagement du territoire, permet davantage de transparence, fixe un délai précis pour l'accès aux documents administratifs et offre des pouvoirs plus étendus à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Parmi **les** nouveautés qui devraient apporter plus de transparence et d'accessibilité nous soulignons :

- **Les ASBL communales, Régies communales autonomes et les intercommunales sont considérées comme des autorités administratives** pour l'accès à leurs documents ;
- Chaque autorité administrative **doit disposer d'un site internet comprenant une rubrique "transparence"** ;
- La rubrique transparence devra aussi comprendre **la liste des personnes employées** au sein du Cabinet du Bourgmestre, des Echevins, et du Président de CPAS ;
- La désignation **d'une personne chargée de rassembler les informations nécessaires** et d'effectuer les publications requises (« SPOC ») ;
- Les demandes d'accès aux documents administratifs doivent, sous peine d'irrecevabilité, être signées, indiquer le nom et l'adresse du demandeur et être adressées à l'autorité de façon à leur assurer une date certaine ;
- Les critères de refus des demandes d'accès sont réorganisés et adaptés et des délais d'instructions sont fixés dans l'ordonnance.
- **La CADA est désormais dotée d'un pouvoir plus vaste (réformation de la décision prise par l'autorité administrative, pouvoir contraindre et de communiquer elle-même au demandeur le document demandé).**

En pratique, les communes se verront plus souvent obligées de communiquer des documents administratifs et seront soumises à plus d'obligations de publicité. Cette réforme constitue donc un tour de vis supplémentaire en matière de publicité de l'administration.

Ces nouvelles obligations se doublent de l'arrivée d'un nouvel acteur incontournable, qui aura pour but d'arrondir les angles et d'éviter les conflits : le Médiateur bruxellois.

Nous avons toutefois pointé des difficultés pouvant compliquer la tâche des autorités administratives :

- un éventuel usage inconsidéré que certains citoyens feront peut-être du recours à l'urgence pour abréger le délai de réponse des autorités administratives à leurs demandes. Celles-ci devront être vigilantes et n'accepter de traiter dans l'urgence que les demandes qui le justifient, dans le respect des dispositions et des procédures fixées par l'ordonnance publicité.
- Il est également possible que certaines ASBL communales soient fort démunies face à des questions qui sortent du registre ordinaire de leurs activités. Les administrations communales devront veiller à les soutenir lorsque de telles difficultés se manifesteront.
- Les moyens pour développer une infrastructure informatique rendant complètes et utiles les mesures de publicité ainsi adoptées devrait être mis en œuvre avec le concours de l'autorité régionale.



5. MOBILITÉ ET VOIRIES

Dans le cadre de sa mission de soutien aux communes, et plus particulièrement aux Echevins en charge de la Mobilité et au réseau des Conseillers en Mobilité bruxellois, Brulocalis organise chaque année un grand nombre d'activités : formations, outils d'information, rencontres et groupes de travail, assistance technique, appui au montage de projets, etc.

5.1. FORMATIONS CONTINUES

Face à une législation en matière de mobilité qui évolue sans cesse et des conseillers en mobilité communaux et des zones de police débordés par leurs activités quotidiennes, le Service Ville Durable de Brulocalis organise des formations continues. Un nouveau cycle axé tant sur les aspects théoriques et législatifs que méthodologiques et pratiques a été organisé. Ce cycle aborde notamment le code de la route (dont une formation spécifique « cycliste »), le code du gestionnaire, ou encore la réglementation en matière de stationnement. Depuis un an, Brulocalis a

ajouté avec succès une toute nouvelle formation à son catalogue, relative aux règles applicables par les gestionnaires de voirie pour la prise en compte optimale des piétons. Par ailleurs, Brulocalis a également réorganisé une formation qualifiante de conseiller en accessibilité. Pas de voyage d'études par contre cette année étant donné le programme déjà fort chargé des échevins et conseillers en mobilité.



5.2. MONITEUR ET CAHIER DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Service Ville Durable publie 4 fois par an le Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité routière. Cette publication présente des bonnes pratiques bruxelloises ou des nouveaux dispositifs en donnant la parole aux acteurs de terrain. Elle donne aussi l'occasion de faire le point sur les politiques régionales et communales. Les résultats des dernières études en matière de mobilité et de sécurité routière y sont aussi présentés. Tous les numéros du Moniteur sont consultables en ligne à l'adresse : www.brulocalis.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite.

En septembre 2019, Brulocalis a publié également Le Cahier du Moniteur et de la Sécurité routière n°10 sur les Règlements complémentaires. Ce cahier reprend tout ce que les communes doivent savoir en matière de règlements complémentaires, c'est-à-dire quand il faut en prendre, qui doit en prendre, comment les rédiger, quelles procédures suivre, etc.



5.3. DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

a. En matière des Plans de Livraisons d'Entreprises (PLE), Brulocalis a exploré avec les communes de nouvelles pistes dont celle de la **logistique à vélo**. Pour ce faire, le service ville durable a organisé en mars une session d'info pour les communes et piloté un appel à projet spécifique sur le sujet, donnant la possibilité aux communes d'acquérir des vélos-cargo. Elle a aussi répondu à de nombreuses questions posées par les communes dans le cadre de cet appel.

b. Brulocalis a continué de suivre de près la politique de mise en place d'un **réseau de bornes électriques de rechargement pour les automobiles**. En octobre, elle a tenu une nouvelle grande réunion avec les communes, Bruxelles Mobilité et le concessionnaire en vue de faire le

point sur le développement du réseau, les problèmes rencontrés, la question de la signalisation ou encore sur les nouveaux outils à disposition des communes (interface web).

c. Le Service Ville Durable a lancé une réflexion sur la question des **obstacles piétons sur les trottoirs**. L'objectif des échanges était d'imaginer des solutions pour faire disparaître les obstacles créés par des tiers sur les trottoirs qui mettent des piétons et des PMR en danger ou qui gênent leurs déplacements. Cette activité fut l'occasion d'établir avec les conseillers en mobilité et Bruxelles Mobilité un inventaire des problèmes rencontrés, se basant, outre sur leur expérience de terrain, sur des études menées sur le sujet par le bureau d'étude Ascaudit et les Facultés Universitaires Saint-Louis. Dans la foulée, Brulocalis a organisé une rencontre avec plusieurs parties prenantes (Bruxelles Propreté, Bruxelles Environnement, HUB Brussels, Parkings Brussels, les communes et Bruxelles Mobilité) pour entamer une réflexion sur les solutions pratiques qui permettraient de mieux gérer l'usage des trottoirs et leur occupation (collectes d'immondices, plantations en façade, stationnement des motos, des vélos et autres engins de déplacement notamment en libre-service, etc.). Sur cette base, Brulocalis a établi une série de recommandations qui ont été présentées lors du colloque piéton en juin 2019.



5.4. DES RENCONTRES DE HAUT NIVEAU

a. Quand Paris et Bruxelles échangent leurs points de vues

Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé fin janvier une **rencontre croisée Bruxelles - Paris**, entre Pascal Smet - Ministre en charge de la Mobilité et Christophe Najdovski - Adjoint à la Mairie de Paris en charge des transports. Ce fut non seulement l'occasion d'un échange de vues sur les politiques bruxelloise et parisienne, organisé autour des grands principes du Good Move, mais aussi un bel événement de réseautage pour tous les conseillers en mobilité.





b. La nouvelle Ministre bruxelloise de la mobilité à l'écoute des communes

Dans le cadre d'un « rendez-vous de la mobilité », Brulocalis a accueilli la Ministre régionale bruxelloise en charge de la mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière – Mme Elke Van den Brandt – pour un échange avec les échevins bruxellois en charge de la mobilité et de la sécurité routière. Cela a été l'occasion d'aborder des sujets aussi divers que, par exemple, la future « Ville 30 », l'évaluation des politiques de stationnement, le lancement prochain des Etats Généraux bruxellois de la Sécurité Routière ou encore l'élargissement du ring. Ce fut une expérience riche qui sera très certainement renouvelée à intervalles réguliers.

Pour donner écho à la transformation de la Région de Bruxelles-Capitale en « Ville 30 » abordée par la Ministre, Brulocalis a également organisé en décembre une rencontre entre les communes bruxelloises et des représentants de la Ville de Gand, dont le plan de circulation et l'approche « zone 30 » sont assez proches de ce que la Région voudrait mettre en œuvre à l'horizon 2021.

c. Bruxelles Mobilité et Brulocalis pour une mise à jour des connaissances

En février, Brulocalis et Bruxelles Mobilité ont organisé des **matinées de rencontres et d'information pour les nouveaux échevins** en charge de la mobilité et de la sécurité routière. Il s'agissait de réaliser une mise à jour globale des connaissances au travers de workshops portant notamment sur le plan régional Good Move, la politique du stationnement, la problématique des livraisons, la planification et la gestion des chantiers en voirie, les nouveaux plans communaux de mobilité, les actions de sensibilisation à la mobilité durable, l'accessibilité des PMR ou encore la question des collaborations actuelles et futures entre Bruxelles Mobilité et les communes.

5.5. DES EXPÉRIENCES ET PROJETS INNOVANTS

a. Brulocalis promeut la créativité des communes en co-pilotant avec Bruxelles Mobilité plusieurs **appels à projets** : Living, Projets Vélo, Villages de la Mobilité, Cargo Bike et Rangs accompagnés. Le projet « vélo-cargo » qui vise à encourager le transport de marchandises (ou de personnes) en vélo-cargo, proposé pour la première fois lors de l'appel 2019 a eu un grand succès parmi les communes et même certains CPAS. 11 projets « vélo-cargo » ont été retenus. Par ailleurs, deux projets « Livings », 13 projets « vélo », et 10 villages de la mobilité ont également été sélectionnés. Tous ces projets s'inscrivent dans une démarche de co-construction avec les communes mise en avant lors de la préparation du Plan Régional de Mobilité « Be Good Move ». L'appel à projets 2018-2019 Rangs accompagnés a été, comme l'année dernière, ouvert à toutes les communes / écoles de la Région. Cet appel vise à soutenir les communes qui souhaitent lancer des initiatives de rangs accompagnés (piétons ou vélos) pour les enfants. 21 projets de rangs ont été retenus. Ces appels à projets ont permis d'apporter un soutien financier à 17 communes bruxelloises. Par ailleurs, Brulocalis mène chaque année, en collaboration avec Bruxelles Mobilité, une réflexion sur l'amélioration des appels à projets sur base des demandes des communes. La tendance est de permettre une plus grande flexibilité, entre autres, au niveau des montants octroyés et des démarches administratives.

b. Dans le cadre de la préparation d'un déploiement potentiel d'un système de type 'Intelligent Speed Adaptation' (prévu dans le plan régional de sécurité routière 2011-2020) ou de l'apparition des véhicules autonomes, la Région et Brulocalis réfléchissent depuis quelques temps à la création d'un logiciel pour gérer une base de données signalisation routière. Il s'agit du **projet eSign**. Cette base de données servira d'une part à avoir une vue sur les signaux routiers placés en Région de Bruxelles-Capitale et d'autre part à faciliter la génération et la transmission de règlements complémentaires. Brulocalis appuie concrètement ce projet en apportant son expertise technique liée aux règlements complémentaires et au code de la route, par exemple, par la mise au point d'une base de données qui créera un lien entre les règlements complémentaires de la circulation routière et les signaux routiers. Ce fichier servira au consultant à implémenter les pictogrammes des signaux routiers du code de la route dans le logiciel et de faciliter la gestion et l'utilisation de la base de données pour les communes et la Région.

c. Le Service Ville Durable et le Service d'Etudes ont entamé en 2019 une **mission d'étude prospective sur les « amendes administratives pour infractions routières »** à la demande de la Région. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'actions régional pour la sécurité routière qui, dans son chapitre 7 « améliorer la chaîne de contrôle-sanction » recommande de travailler à « la simplification de la procédure judiciaire pour les infractions donnant lieu à perception immé-

diète». Brulocalis a étudié la piste des sanctions administratives appliquées à la question des infractions mineures en matière de vitesse comme piste de modification de la procédure légale visant à réduire la charge de travail pour la Justice.

La perspective du passage à une «Ville 30» en 2021 – où le 30 km/h deviendrait la règle générale et le 50 km/h l'exception – rend bien évidemment la question des sanctions administratives encore plus prégnante puisque cette transformation du régime de vitesse pourrait aggraver la problématique du non-respect des limitations. En effet, la diminution de la vitesse maximale autorisée risque d'entraîner une hausse spectaculaire du nombre d'infractions et donc de procès-verbaux. Cette étude – qui analysera également les politiques wallonne (mise en place d'un système de sanctions administratives régionales) et flamande (mise en place d'un système de sanctions administratives communales) sera parachevée début 2020.



5.6. SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DIMANCHE SANS VOITURE

Le Service participe au comité d'accompagnement de la coordination générale de ces deux événements devenus traditionnels dans le calendrier des festivités en Région de Bruxelles-Capitale. Brulocalis assure un rôle de relais important dans l'organisation de la journée sans voiture entre les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations, des aspects police et de la sécurité. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de la campagne en collaboration avec la société en charge de la communication. Brulocalis joue donc son rôle de coordinatrice des communes et zones de police dans l'organisation de la Semaine de la Mobilité. L'édition 2019 de la journée sans voiture, organisée le dimanche 22 septembre, fut une nouvelle fois un réel succès. Rendez-vous le dimanche 20 septembre pour l'édition 2020 !



5.7. RÉVISION DU CODE DU GESTIONNAIRE BRUXELLOIS

Dans le cadre d'un vaste projet de révision et de modernisation du Code du gestionnaire mené par Bruxelles Mobilité et soutenu techniquement par Brulocalis, le Service Ville Durable a entamé un travail de réécriture – chapitre par chapitre – de ce document de référence bruxellois. Chaque chapitre fait l'objet d'une analyse approfondie par Brulocalis et de recommandations d'adaptations. Ces dernières sont ensuite proposées aux différents acteurs concernés (Direction ad hoc

de Bruxelles Mobilité, Communes, etc.) avant la proposition finale de texte. Dans l'attente de la parution du nouveau code de la route, Brulocalis a suspendu les travaux une grande partie de l'année pour ne les reprendre que fin 2019. Par ailleurs, il apparaît que ce processus d'analyse, de consultation puis de finalisation prend un temps considérable en raison du nombre important de parties prenantes à consulter afin de trouver la formulation assurant le meilleur compromis.



5.8. LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE (CCCR)

Brulocalis assure le secrétariat de la Commission Consultative de la Circulation Routière (CCCR). Celle-ci se donne pour objectif de renforcer la cohérence entre les politiques de circulation routière développées par les communes et la Région. Pour ce faire, elle analyse mensuellement tous les règlements complémentaires communaux et régionaux et transmet son avis au / à la Ministre pour décision. Pour rappel, ces règlements visent à adapter la réglementation de circulation aux circonstances locales ou particulières qui ont un caractère périodique ou permanent. En d'autres termes, chaque fois que le gestionnaire de voirie (commune ou Région) souhaite imposer une interdiction ou une obligation à un usager de la route, un règlement complémentaire doit être pris pour cette mesure. La CCCR se réunit aussi régulièrement pour discuter et faire des propositions sur certains aspects de la réglementation routière tels que la signalisation des zones de livraison, le code du gestionnaire, le système PASCHA, e-sign, la délimitation des zones réglementées, etc. Des avis sont ainsi transmis aux gouvernements régional ou fédéral.



5.9. L'EXPERTISE AU SERVICE DES COMMUNES

En marge de l'organisation de formations et de groupes de travail, de la participation à la préparation de textes légaux (lois, ordonnances, arrêtés) ou de l'accompagnement de différents appels à projets, la cellule mobilité assure bien évidemment un service de soutien aux communes en répondant aux nombreuses questions qui lui parviennent ayant trait à la réglementation ou à des projets concrets d'aménagements. Par ailleurs, elle réalise des enquêtes thématiques auprès des communes ou zones de police en vue de rester le plus au courant possible des pratiques en cours sur le terrain et d'assurer un échange régulier d'information entre les 19 communes et 6 zones de police.



6. INFORMATISATION DES POUVOIRS LOCAUX, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET SMART CITY

6.1. BRULOCALIS INTERPELLE L'ETAT FÉDÉRAL POUR PLUS DE DIGITALISATION DES SERVICES

Le Gouvernement fédéral **poursuit le développement de l'e-gouvernement** avec une **vision** globale. Les Pouvoirs Locaux attendent la dématérialisation de bon nombre de processus. **La concertation** avec les entités fédérées et les Pouvoirs Locaux est indispensable pour assurer la cohérence des outils. Le Gouvernement fédéral étant le premier et le mieux informé de toute initiative de simplification administrative européenne, nous demandons qu'il initie les échanges de bonnes pratiques et qu'il en informe davantage et pro-activement les acteurs locaux.

Le Gouvernement fédéral met en place les fonctionnalités de base de l'E-Gouvernement dont notamment, l'authentification électronique (signature électronique...), l'horodatage... L'ensemble des fonctionnalités doit être mis à disposition de tous, **gratuitement**. Par ailleurs, l'élaboration et la mise à disposition de tout outil informatique doivent être accompagnées par des formations et un réel suivi et coordination au profit des Pouvoirs Locaux qui sont en première ligne face au citoyen principal intéressé et bénéficiaire final de la simplification administrative.

Le Gouvernement fédéral, à travers notamment l'Agence fédérale de la simplification administrative, doit créer l'infrastructure et les plateformes d'échanges pour la réalisation des projets de «E-Gouvernement» nécessitant, pour la plupart, des investissements d'envergure.

6.2. EASYBRUSSELS ET BRULOCALIS – UNE 4^{ÈME} ANNÉE DE COOPÉRATION AU PROFIT DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES POUVOIRS LOCAUX



Travaux du GT « Simplification administrative » (SA)

Composé des SPOC communaux désignés par leurs Collèges respectifs, mais y associant également les Bourgmestres, les Echevins de la simplification/transition numérique et les Grades légaux, le GT Simplification Administrative permet d'aborder les grands dossiers en cours et de partager les bonnes pratiques. Des exposés, présentations et démonstrations d'outils/solutions informatiques sont également organisés en fonction des besoins, de l'actualité et du contexte institutionnel.



6.3. PRINCIPALES THÉMATIQUES EN 2019

Top 30 des formulaires

Brulocalis a participé à l'élaboration de la mission d'analyse des formulaires administratifs bruxellois (Top 30) et continuera à accompagner les Pouvoirs Locaux dans ce dossier en 2020. Il s'agit de la collecte unique des données. Easy Brussels s'est livré avec quelques communes pilotes (notamment la Ville de Bruxelles) à un inventaire des formulaires et des demandes les plus courantes émises par le citoyen. Cette analyse des formulaires qui entraînent le plus de charges administratives pour les usagers donnera lieu à des propositions de mesures ou de révision des procédures, en accord avec ce principe de 'Once Only'.

Open Data et publicité en général : offrir d'emblée les informations dont dispose l'autorité locale

L'action de Brulocalis a porté sur la réforme de la publicité de l'Administration, qui donne l'obligation aux administrations de fournir des informations et des documents administratifs au public. En s'inscrivant dans la démarche Open Data, les communes et la Région bruxelloise incitent à la création, à l'investissement et la créativité intellectuelle chez le citoyen. L'Open Data est aussi un outil de démocratie, qui permet de fluidifier les rapports entre l'administré et la commune.

CoBAT - réforme et implémentation

Brulocalis est également intervenu auprès de ses membres dans le cadre des aspects informatiques liés aux demandes des renseignements urbanistiques dans le cadre réforme du CoBAT, en leur adressant un questionnaire sur leur accès aux sources authentiques pour ces matières.

Marchés publics en ligne

En matière de marchés publics électroniques, Brulocalis a sensibilisé ses membres aux nouveautés législatives considérables en la matière. Les agents des Pouvoirs Locaux ont notamment suivi des formations pour utiliser de façon optimale les outils de gestion des marchés publics par voie électronique. Dans le cadre de la collaboration avec Brulocalis, Easybrussels tient à sensibiliser également les Pouvoirs Locaux sur les avantages de l'utilisation de e-Procurement et recommande d'appliquer les mesures de la présente circulaire.

Facturation électronique

Depuis avril 2019, les administrations ont l'obligation d'accepter et de traiter les factures envoyées électroniquement. La facturation électronique comprend plusieurs avantages : en automatisant et en éliminant plusieurs étapes intermédiaires (impression, tri postal, réception du courrier, son traitement, liquidation des dépenses, archivage, etc...). Brulocalis a notamment accompagné la Commune de Forest, pionnière en la matière dans cette transition du papier à la dématérialisation.

Informatisation des Pouvoirs Locaux

En juin 2017, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décidait de lancer la stratégie informatique régionale en faveur des Pouvoirs Locaux.



Sur base de cette étude, il a été décidé, le 5 juillet 2018, de retenir les propositions relatives aux thèmes Comptabilité/ budget/ recettes/ taxes et Social, de transférer les crédits nécessaires et de créer une structure spécifique de décision et de coordination du projet.

Ce Comité de pilotage, dont Brulocalis fait partie, s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2019. Durant ces réunions, Brulocalis a veillé à ce que les solutions envisagées correspondent au mieux aux besoins et attentes des Pouvoirs Locaux, tout en attirant l'attention du Comité sur les enjeux budgétaires et les charges potentielles liées à ce projet. La note finale, un « executive summary » sur lequel Brulocalis a rendu son avis, a été remise fin novembre au Ministre en Charge des Pouvoirs Locaux, Monsieur Bernard Clerfayt.

Inclusion Numérique

Durant toute l'année 2019, Brulocalis a soutenu la coopération entre Easybrussels et l'ASBL Espace Cultures & Développement dans son projet « Simplifions ensemble » en sensibilisant et informant les communes et, *in fine*, le citoyen bruxellois. Le but du projet étant d'aider les citoyens et les travailleurs communaux à se familiariser avec les guichets électroniques et les interfaces virtuelles (l'eBox, DOCCLE, IRISbox, Fix My Street, itsme® Mercurius, MyMinfin, etc).

« Simplifions ensemble » met à la disposition des administrations communales un Espace Public Numérique Mobile (EPNM) qui peut se déployer n'importe où : Hall d'entrée, salles, espaces publics, préfabriqués, etc. Il permet ainsi une facilité d'accès au grand public. Le dispositif consiste à ériger dans chaque Commune, le temps d'une journée, un openstand équipé d'une dizaine de PC portables et tablettes où les usagers peuvent participer à un coaching collectif ou individuel.

Guichet virtuel

La loi « eBox » a été adoptée par le Parlement fédéral le 14 février 2019. Cette loi donne la possibilité aux administrations bruxelloises, aux niveaux régional et local, d'avoir recours à cette

boîte de réception électronique sécurisée, via laquelle les pouvoirs publics peuvent envoyer des documents officiels aux citoyens.

Dans le cadre du projet eBox, Easybrussels collabore avec le Service Public Fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA) pour encourager les administrations bruxelloises à adopter cet outil.

Le 12 juin dernier, la commune de Saint-Gilles est devenue la première administration bruxelloise à envoyer des courriers via l'eBox.

Colloque GTI Marchés Publics

En octobre 2019, Brulocalis a participé au Colloque « Marché Publics et transition numérique » organisé par le GTI Marchés Publics.

Brulocalis a rappelé l'impact de la transition numérique sur les trois lois du service public auxquelles doivent obéir les communes :

- **La continuité** : la commune doit adapter les heures d'ouverture de ses guichets pour plus d'accessibilité. Dans le contexte de la transition numérique, elle peut par exemple offrir la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne.
- **L'égalité** : ce principe est également mis au défi par la simplification administrative. La transformation digitale doit en effet tenir compte de la fracture numérique. Si la maison communale doit se dématérialiser, elle doit aussi pouvoir offrir ses services aux personnes les plus démunies qui ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un lecteur de carte d'identité électronique.
- **La mutabilité** : avec l'Open Data, les communes embrassent pleinement ce principe de mutabilité. Désormais, en rendant accessibles des données publiques, elles permettent par exemple au citoyen qui souhaite lancer son activité et investir à Bruxelles d'obtenir une série d'informations utiles.



7. ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2002, Brulocalis assure conseils et soutien aux communes et CPAS qui souhaitent allier un développement économique équilibré, des préoccupations sociales justes et un engagement environnemental porteur de perspectives. Cette mission se développe dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement.

Pour ce faire, le Service Ville Durable de Brulocalis a en 2019 concentré ses activités sur :

- les appels à projets « développement durable »
- le Moniteur du développement durable
- les ateliers développement durable
- l'Agenda du développement durable
- la représentation des communes et du forum
- la thématique Energie-Climat
- les Objectifs de Développement Durable (ODD)

7.1. LES APPELS A PROJETS THEMATIQUES « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Depuis 2007, les appels Agenda Iris 21, puis Développement Durable proposent, aux communes et aux CPAS, un soutien financier et méthodologique, pour mettre en œuvre le développement durable à l'échelle locale. Brulocalis offre ses services et conseils à tous les porteurs de projets tant pendant la rédaction des dossiers de candidature que pendant la mise en œuvre des projets.

Dans ce cadre courant 2019, le Service Ville Durable a organisé plusieurs ateliers et visites de terrain et de bonnes pratiques :

- **ateliers de suivi** : lancement de l'Agenda 21 local à Koekelberg, lancement du nouvel appel à projets Développement Durable, ateliers « Comment intégrer le développement durable et les ODD dans vos projets ? », « L'intégration de la participation dans les projets des Pouvoirs Locaux », « Comment organiser une stratégie de communication et construire un plan de communication performant ? ».
- **ateliers d'échanges** : visites d'échanges de bonnes pratiques à Saint-Gilles et à Woluwe-Saint-Pierre. Ces visites sont l'occasion pour les communes et CPAS de présenter, à leurs pairs, les réalisations et projets développés dans une optique de développement durable.



7.2. LE MONITEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2019 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du Développement Durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Le Moniteur n° 29 était consacré à la participation et à la visite de bonnes pratiques à Woluwe-Saint-Pierre avec la présentation de la Ressourcerie, d'un projet de panneaux solaires sur des bâtiments communaux et la cantine labélisée Good Food de la maison de repos du CPAS. Le n° 30 était axé sur la visite de bonnes pratiques durables à Saint-Gilles avec la présentation de l'épicerie sociale « L'épi », le projet récup'soup, la pépinière biologique « La pousse qui pousse » et un focus sur des projets d'économie circulaire.

7.3. LES ATELIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE

En dehors du suivi des projets liés aux appels régionaux, le Service Ville Durable a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

- « Comment organiser un événement zéro déchet ? » une matinée d'information et d'échanges qui a eu lieu en octobre autour de la thématique du zéro déchet dans l'organisation d'événements locaux.
- « Quelle suite pour cultiver en ville ? » une matinée d'information qui a eu lieu courant décembre. En 2020, « Cultiver en ville » va s'arrêter sous sa forme actuelle. Bruxelles Environnement souhaitait mettre sur pied une réflexion avec les communes afin de co-construire les alternatives qui se dessinent afin de maintenir cette dynamique qui invite les bruxellois à produire fruits et légumes dans leur jardin, sur leur balcon ou terrasse.



7.4. AGENDA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au premier semestre 2019, le Service Ville Durable de Brulocalis a poursuivi la publication de l'Agenda du développement durable. Cet outil de communication spécifique, né d'une collaboration entre Brulocalis et Bruxelles Environnement, s'adresse à un public essentiellement issu des communes bruxelloises qui est intéressé par les questions liées à l'environnement et au développement durable. On y retrouve les formations, groupes de travail et séminaires que Brulocalis (co-)organise tout au long de l'année en matière de développement durable et les prochains événements (colloques, formations, séminaires, journées de rencontres, ...) en Région de Bruxelles Capitale et ailleurs.



7.5. REPRÉSENTATION DES COMMUNES ET DU FORUM

Le Service Ville Durable a assuré la préparation de la présence des communes et CPAS à la Fête de l'Environnement qui s'est déroulée le 2 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, Brulocalis s'est chargé d'optimiser la présence des communes et la cohérence des activités proposées : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle. Le thème central retenu cette année pour le stand du Forum des Pouvoirs Locaux était « Générations durables ». Mais il nous faut bien constater, qu'avec le temps, l'essoufflement gagne les communes habituellement présentes à cet événement. Seules trois d'entre elles s'engageaient à participer. Il a donc été décidé d'annuler la présence des communes à l'édition 2019 du festival.

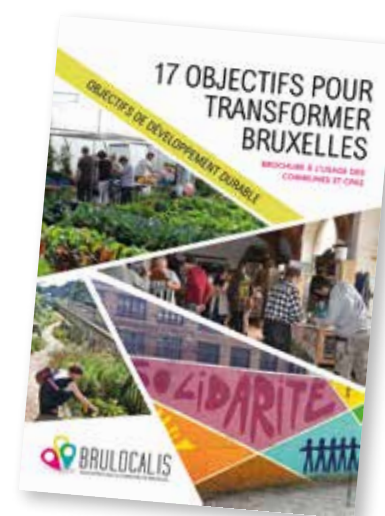


7.6. LA THEMATIQUE ENERGIE-CLIMAT

L'année 2019 a été marquée par le renforcement des collaborations avec la Division de Bruxelles Environnement qui a en charge les matières Energie et Climat. Un des objectifs de cette collaboration est l'insertion potentielle de la thématique Climat (par exemple en soutenant financièrement la réalisation de plans climat locaux) dans l'appel annuel destiné aux communes et CPAS.

7.7. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2019, le Service Ville Durable a rédigé et publié, une brochure sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ceux-ci ont été adoptés par 193 pays membres de l'ONU. Ils constituent un référent international sur lequel chaque élu peut appuyer ses actions de terrain et ses politiques. Les 17 ODD et leurs 169 cibles (ou objectifs) couvrent les trois dimensions du développement durable. Ils créent un cadre de travail et offrent une légitimité qui dépasse nos frontières. Mais ce cadre est non opérationnel et peut parfois manquer de concret. C'est pourquoi, nous avons voulu préciser et détailler ces objectifs pour les rendre opérationnels à l'échelon local. Notre publication « 17 objectifs pour transformer Bruxelles » en est le résultat.



Brochure "17 objectifs pour transformer Bruxelles"

48 pages pour changer Bruxelles et répondre localement aux défis du changement climatique

Brulocalis publie une brochure, consacrée aux Objectifs de Développement Durable, destinée aux élus communaux bruxellois.

Notre brochure a trois objectifs :

1. faire découvrir les Objectifs de Développement Durable dressé par l'ONU ;
2. proposer un cadre de référence international pour asseoir les politiques et les actions locales ;
3. proposer des actions, des projets concrets qui mettent en œuvre au niveau local les ODD.

La brochure intègre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux et dresse pour chaque ODD une liste d'actions concrètes que les communes et CPAS peuvent mettre en place pour 'durabiliser' leurs politiques et leurs compétences. C'est une source de réflexion pour vous aider à passer à l'action.

8. ORDRE PUBLIC ET POLICE ADMINISTRATIVE

8.1. ACCORD SECTORIEL POLICE – RECOURS EN INTERVENTION DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Brulocalis introduit un recours (en intervention se greffant sur celui déjà introduit par l'UVCW) contre l'Arrêté royal du 20.06.2019 modifiant la position juridique pécuniaire du personnel des services de police devant le Conseil d'Etat.

L'accord sectoriel ayant conduit à la revalorisation barémique de la police a été négocié en 2018 entre les syndicats et le pouvoir fédéral, sans que le niveau communal y soit associé. Fin août 2019, l'UVCW a introduit un recours en annulation, notamment pour violation des formes substantielles contre l'Arrêté dans un délai de 60 jours de la publication du texte au MB. En effet selon nous, l'avis obligatoire du Conseil Consultatif des Bourgmestres n'a pas été demandé comme il aurait dû l'être. Cet avis du Conseil des Bourgmestres, prévu par la loi, vise à permettre aux Bourgmestres et donc aux communes de faire part de leurs objections, remarques ou encore craintes sur une mesure et in fine, de défendre leurs intérêts.

Or, l'impact budgétaire sur les communes est important. Les associations de communes, Brulocalis, la VVSG et l'UVCW ont estimé que pas loin de deux tiers des surcoûts seraient ainsi à charge des autorités locales. En effet, le surcoût pour les zones de police s'élèvera à 114,07 millions d'euros pour la période 2019-2023. Ensuite, il s'élèverait même, et de manière structurelle, à environ 40 millions d'euros annuel pour l'ensemble des zones de police.

Le CA de Brulocalis a donc introduit le 25 octobre dernier à son tour un recours en intervention devant le Conseil d'Etat avec le soutien de la Conférence des Bourgmestres.

Par ailleurs, Brulocalis insiste également sur l'importance d'une présence effective des Bourgmestres bruxellois au sein du Conseil des Bourgmestres pour assurer une publicité optimale et un débat constructif et entamera les démarches auprès du Ministre de l'Intérieur pour ce faire.



8.2. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME NE DOIT PAS DÉTRUIRE LE SECRET PROFESSIONNEL

Courant mars 2019, suite au recours introduit par plusieurs requérants, la Cour Constitutionnelle a annulé l'obligation de dénonciation active qui pesait sur les assistants sociaux des institutions de sécurité sociale parce que le membre du personnel d'une institution de sécurité sociale peut se méprendre sur la notion « d'indice sérieux d'une infraction terroriste », notion floue et mal définie dans la loi. La Fédération des CPAS bruxellois avait appuyé activement la démarche. Pour plus de détails à propos de cette mesure nous renvoyons vers le Rapport d'Activités de la Fédération des CPAS bruxellois via notre site www.brulocalis.brussels / Rubrique Fédérations des CPAS.



8.3. SOUTENIR LES VILLES ET COMMUNES DANS LEUR MISSION DE SÉCURITÉ ET D'ORDRE PUBLIC

Répartition équitable des tâches entre le Parquet et les Pouvoirs Locaux

Brulocalis a toujours plaidé pour que le législateur fédéral veille à renforcer les effectifs au sein des parquets afin d'éviter le transfert de charges vers les Pouvoirs Locaux à travers le mécanisme des **sanctions administratives communales**.

Les sanctions administratives doivent rester un outil de police administrative et permettre la lutte préventive et dissuasive contre les violations de l'ordre public mais ne peuvent être utilisées pour compenser l'arriéré judiciaire ou soulager les parquets.

9. SUBSIDES

Brulocalis gère une page web subsides (PWS) afin d'offrir une « porte d'entrée » unique aux communes et CPAS vers un ensemble cohérent en matière d'information, de gestion et de planification de subsides.

Dans la foulée d'une séance d'information organisée par la Région pour les communes fin janvier afin de présenter les investissements d'intérêt public pour le prochain triennat (2019-2021), la base de données des subsides s'est enrichie de nouvelles fiches relatives (ou des mises à jour afférentes) :

- aux subsides annuels
- au Programme triennal d'investissement communal (composé de la Dotation triennale d'investissement et de la Dotation triennale de développement)

Cette Page Web Subsidies comprend les rubriques suivantes :

La base de données subsidies (BDS) permet d'identifier des financements octroyés par :

- la Région de Bruxelles-Capitale
- les Commissions communautaires française, flamande et commune
- les Communautés française et flamande
- l'Etat fédéral
- l'Union européenne
- différents Fonds, Fondations, Mécénats,...



Chaque subsidy est repris de façon globale mais structurée dans une fiche descriptive, les sources légales et les personnes de contact identifiées permettant d'obtenir facilement plus d'information en la matière. **Plus de 700 fiches** sont consultables dans la BDS !

Des tableaux synoptiques pour une meilleure vue d'ensemble dans le cadre d'un programme (programme triennal d'investissement, FEDER,...) ou lorsque plusieurs pouvoirs subsidants couvrent des activités d'un ou de plusieurs domaines (accueil de la petite enfance, sécurité et prévention,...), chaque fois avec les liens vers les fiches concernées.

Un agenda des appels à projets pour ne rien rater (près de 250 appels à projets en 2019 !)

Un agenda des sessions d'information pour tout comprendre (plus de 60 sessions en 2019 !)

La 6^{ème} réforme de l'Etat passée au crible afin de faire le point sur la mise en œuvre progressive des transferts de subsidies finalisés ou en voie de finalisation.

Une « toolbox » subsidies au service des communes composée d'outils d'information, de gestion et d'évaluation développés et utilisés dans les communes.

Les consultations constantes démontrent que la PWS constitue une plus-value considérable et un gain de temps appréciable pour un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidiables. Elle fait désormais partie de leur travail quotidien.

10. EUROPE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

10.1. GROUPE DE TRAVAIL PROJETS EUROPEENS : RECORD DE CANDIDATURES INTRODUITES

En mars 2014, Brulocalis avait mis en place un nouveau service d'information et d'assistance en matière de projets européens, qui a pu continuer son travail en 2019 grâce au soutien de la Région. Ce service passe par l'animation d'un Pôle intercommunal, qui s'articule autour d'un Groupe de Travail Europe (GTE) animé par Brulocalis, d'une série d'outils d'informations et de partage sur les programmes européens, et d'un service d'appui au montage de projets.

Le Pôle poursuit trois grands objectifs :

- Sensibiliser et informer les communes sur les opportunités de financement au niveau européen
- Développer l'expertise des communes en matière de projets européens
- Capitaliser sur l'expérience des communes.

Fin 2019, la cellule Europe de Brulocalis a réussi à atteindre 19 communes et 11 CPAS (newsletters, participation à réunions, réponses à des questions par email, rencontres bilatérales).

Un accent sur l'information et les échanges avec les communes

En 2019, cinq réunions ont été organisées en matière de programmes européens : une séance d'information générale à destination des nouveaux élus ; une session sur le programme « Europe pour les citoyens » axé sur la participation civique ; une rencontre historique avec la Commission européenne ; une séance sur le dernier appel à projets « Urban innovative actions » ; et une réunion d'échange sur deux projets bruxellois financés par le programme Erasmus+ en matière d'intégration des migrants.

Les fiches européennes de la base de données subsides ont été régulièrement mises à jour et de nouvelles fiches ont été créées. Ce travail a été complété par la nouvelle newsletter Europe qui est adressée aux points de contact du GTE et qui reprend les informations principales sur les actualités européennes, les appels à projets et les sessions d'information ou réseautage. Faisant suite à la création d'un nouveau portail européen – le « Funding and Tenders Portal » – Brulocalis a produit et mis à jour une série de documents méthodologiques qui expliquent les procédures d'accès au formulaires de candidature.

La cellule Europe a répondu aux questions et demandes d'accompagnement des communes et CPAS intéressés. Des réunions individualisées ont été organisées avec dix communes pour les orienter dans les financements européens et/ ou les aider dans le montage de projets.

La coopération avec les acteurs externes

En 2019, Brulocalis a poursuivi sa coopération avec les universités belges (ULB et UMONS) et avec les réseaux européens ALDA et Eurocities. Cette coopération a permis aux communes bruxelloises d'introduire plusieurs dossiers de candidature.

La cellule Europe a organisé des formations sur le montage de projets « Urban innovative actions » avec la société Page 22. Des communes, CPAS et administrations régionales ont participé à ces formations, ce qui a favorisé la création de liens entre les différents participants.

Avec la coopération des fonctionnaires européens, Brulocalis a organisé une visite des communes bruxelloises à la Commission européenne.

Dans le cadre d'un nouveau groupe de travail régional sur les projets européens (GTPE), lancé par Bruxelles Internationale, Brulocalis a été impliqué dans le comité de pilotage dudit groupe pour contribuer à la définition des objectifs et du programme de travail.

En coopération avec le CCRE, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, Brulocalis a introduit un projet dans le cadre du fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) portant sur le **partage de bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants et des réfugiés entre huit pays européens** (Suède, Espagne, France, Italie, Belgique [Région de Bruxelles et Région Flamande], Lettonie, Grèce). Le projet intitulé « IncluCities », a été sélectionné par la Commission européenne et sera mis en œuvre entre 2020 et 2022. Les Pouvoirs Locaux jouent en effet un rôle essentiel dans l'intégration des migrants à travers toute une série de mesures qui sont prises au niveau local. « IncluCities » prévoit des **tutorats sur le thème de l'intégration des migrants, suivant le schéma « villes mentors – villes apprenantes »**, l'élaboration de plan d'actions pour les villes apprenantes, la création de « one-stop-shop » numériques par les villes mentors, la publication d'outils et de méthodologies collaboratifs. **Les quatre thématiques qui seront abordées sont l'éducation et la formation, le logement, l'accès aux services de base ainsi que la participation active et l'inclusion sociale** (y compris les échanges entre la société d'accueil et les migrants).

La capitalisation d'expériences et l'obtention de résultats importants

Dans le cadre des rencontres du GTE, les communes ont pu partager leurs expériences en matière de gestion de projets « Erasmus+ » et « Europe pour les citoyens ».

De son côté, Brulocalis a fait remonter les demandes spécifiques des communes vers la cellule FEDER en vue de la programmation 2021-2027.

Au total, en 2019, treize projets européens ont été introduits, émanant de dix communes. Au moment où ce rapport est écrit, deux de ces projets ont été retenus pour le financement (la sélection étant en cours pour six autres projets). Même si le dépôt d'un dossier européen ne garantit pas l'obtention du subside en raison de la concurrence très forte dans cette course aux financements européens, l'expérience de Brulocalis démontre que les communes bruxelloises ont pu saisir des opportunités avec succès. Parmi les communes ayant déposé un dossier, on peut observer une certaine mise en capacité et autonomisation, qu'on pourrait attribuer aux efforts de sensibilisation, de renforcement des capacités et de capitalisation de Brulocalis.

10.2. COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE

En 2019, le Programme de Coopération Internationale Communale s'est mis en mode de croisière. Les partenariats communaux en RDC, au Maroc et au Sénégal ont pu mettre à profit cette année – pas trop mouvementée pour une fois – pour développer leurs activités de renforcement des capacités. Ainsi, à titre d'exemples, des bureaux de quartier secondaires ont été érigés en RDC pour soutenir les efforts des communes en matière de gestion de l'état civil et de la population. Des projets sociaux à destination des jeunes, des femmes et des personnes handicapées ont vu le jour au Maroc. Et au Sénégal, les communes partenaires ont pu développer une approche du développement centrée notamment sur la mise en place de « fonds communaux de développement local ».

Cette année a aussi été mise à profit pour organiser avec nos 3 pays partenaires des ateliers de bilan à mi-parcours, s'agissant d'un programme de coopération mis en œuvre entre 2017 et 2021. Ces moments d'échanges – largement réussis grâce à la participation active des communes bruxelloises dans l'organisation et la gestion des événements – ont permis à tous les partenaires du Nord et du Sud de se rencontrer pour échanger sur les avancées enregistrées et les défis à relever d'ici la fin du programme. Outre, l'échange d'expériences, ce fut aussi l'occasion de discuter avec les partenaires africains les résultats d'une évaluation externe finalisée début 2019 et d'organiser des formations spécifiques en fonction des thématiques de chaque pays (genre, perception de l'action sociale en Belgique, etc.). Ainsi, en octobre, les partenaires belges se rendaient à Kinshasa tandis qu'en novembre, les partenaires marocains se réunissaient tous à Bruxelles et les partenaires belges à Dakar. L'évaluation faite en fin d'ateliers par les partenaires fut excellente et tous se sont d'ores et déjà promis de se rencontrer dès 2020. Un défi que Brulocalis relèvera sans aucun doute !

Brulocalis a parachevé en 2019 son parcours de certification (ECB Evaluation Capacity Building) de ses capacités en suivi-évaluation de programmes d'aide au développement. En d'autres termes, il s'agit pour notre Association, comme pour les autres acteurs du secteur, de s'autoévaluer sur ses capacités en suivi-évaluation et de définir un plan d'amélioration pluriannuel. Le dernier audit s'est déroulé en décembre 2019. Au terme de ce dernier, l'évaluateur a félicité Brulocalis pour son management du suivi-évaluation et fait part de son évaluation très positive, gage de l'obtention de la certification. Fin de la saga attendue début 2020 avec la décision finale de la Coopération belge. Gageons que cette certification sera, plus que probablement, un sésame indispensable en vue d'accéder aux financements de la coopération belge à partir de 2022.

Afin d'entrer dans le processus de certification ECB, Brulocalis et l'UVCW avaient commandé une évaluation externe à la fin de l'année 2018. L'objectif de celle-ci, réalisée par South Research, était, à ce stade encore précoce du programme, d'évaluer les stratégies et modes opératoires nouveaux mis en place par le Programme CIC dans les 5 pays d'intervention afin d'entamer d'ores et déjà

la réflexion sur les stratégies et outils de la prochaine programmation 2022-2026. Plusieurs scénarii ont été esquissés par les évaluateurs et présenté dans un rapport complet en juin 2019 : l'évaluation est intégralement disponible sur le site web de Brulocalis : <https://brulocalis.be/fr/Matieres/Cooperation-internationale/programme-de-cooperation-internationale-communale/>

En 2018, la Coopération belge avait invité tous les partenaires qu'elle finance (dont Brulocalis) à signer une Charte d'Intégrité. Cela faisait suite à différents scandales rencontrés dans le monde des ONG. Brulocalis a donc signé la Charte en 2018. La signature de cette charte impliquait la mise en place d'une politique interne d'intégrité, appuyée par un code éthique et des procédures de plaintes en cas d'abus. L'équipe en charge de la CIC a donc développé en 2019 une stratégie intégrité basée sur différents outils : un code éthique (qui s'appliquera à l'ensemble des collaborateurs de Brulocalis ainsi qu'à ses administrateurs), une note de politique interne sur la politique d'intégrité, une note de fonctionnement interne sur la cellule intégrité et un questionnaire de dépôt de plainte (ces trois derniers documents seront spécifiques à la coopération au développement).

Brulocalis a également participé en 2019 aux réunions de dialogue stratégique organisées par les services coopération des Ambassades belges dans les pays partenaires. En novembre, un membre de la cellule coopération internationale a participé aux 3 jours de cet événement à Rabat. Brulocalis a d'ailleurs proposé et participé activement à ce forum des acteurs belges de la coopération au développement en animant un atelier sur la question du genre en compagnie Fatiha Saidi, qui nous accompagne dans une mission spécifique sur ce sujet. Les quatre coordinateurs régionaux congolais ont quant à eux participé aux 3 journées de dialogue stratégique à Kinshasa. A cette occasion, ils ont pu se répartir la présence aux différentes tables de discussions, ont largement resauté et mis en lumière l'action de la coopération internationale communale. Au Sénégal, le Coordinateur Pays CIC, Mangone Mbaye, a participé au Dialogue Stratégique qui s'est tenu le 27 novembre à Dakar.

Rappelons enfin que Brulocalis prend également part au Comité régional bruxellois de la Coopération au développement qui associe de manière très ouverte des représentants du Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge de la coopération au développement, des administrations régionales et plus largement des parties prenantes bruxelloises impliquées dans des politiques de coopération en vue d'assurer des échanges et des synergies. Dans ce cadre, Brulocalis a poursuivi sa collaboration avec Brussels International concernant l'analyse des projets de coopération développés au travers de l'appel à projets lancé par la Région. Notre Association a entamé par ailleurs des réflexions avec le Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge de la Coopération au développement et son administration relatives à des synergies potentielles en RDC, et plus précisément avec le Province de Kinshasa qui est en partenariat avec le Région de Bruxelles-Capitale. Ces discussions pourraient mener à des actions conjointes en matière par exemple de digitalisation et trouver un premier aboutissement au travers d'une mission commune à Kinshasa en 2020. Suite au prochain épisode...

11. DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE



11.1. MODE D'EMPLOI DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉCHELON LOCAL

Le thème de la 12^e édition de la SEDL en 2019 était : « Démocratie locale : les territoires de la confiance ». Pour en parler, Bryony Rudkin, membre de la délégation du Royaume-Uni auprès du Congrès du Conseil de l'Europe, porte-parole thématique sur la SEDL, avait été invitée. Elle a tenu à rappeler ce qu'est la SEDL : « Une manifestation européenne annuelle où les collectivités locales des Etats-membres et au-delà (47 pays en tout) organisent simultanément des initiatives et des activités publiques dans le but de rencontrer et impliquer les citoyens sur des thèmes d'intérêt local. »

En 2019, 220 événements ont figuré sur la plateforme web de la SEDL. Ce qui a permis aux autres collectivités locales de constater en un coup d'œil ce qui se fait ailleurs en la matière. Cette plateforme permet de véhiculer des idées novatrices, de partager les bonnes pratiques et de créer un réseau avec d'autres autorités locales européennes. Ce qui nous amène à conclure que : « Nous devons renforcer nos efforts et pousser plus loin nos ambitions. »

Brulocalis et l'échevin de la Participation de la Ville de Bruxelles, Arnaud Pinxteren, ont également organisé une matinée de rencontre, d'échange et de formation intitulée «Participation citoyenne : de la volonté à la pratique». Les élus et les fonctionnaires communaux désireux d'impliquer davantage les citoyens dans les décisions politiques ont pu se rendre compte, que la pratique d'outils de participation citoyenne tels que le tirage au sort ou l'intelligence collective ne s'improvise pas et demande de respecter un cadre précis.

Concept à géométrie variable

Il est utile d'insister sur le fait que la participation citoyenne, qui est une participation active des citoyens lors d'un processus décisionnel, peut se situer à différents niveaux sur une «échelle de la participation». Par souci de transparence et d'accessibilité, chaque commune se doit de s'y situer assez précisément avant d'entamer toute collaboration avec les citoyens. On commence au plus bas par la **non-participation** (manipulation, participation décorative) pour ensuite rejoindre ce qui relève concrètement de la **participation citoyenne** (participation symbolique, information, consultation, partenariat et délégation) et pour finir par un cas rare : le **contrôle total des citoyens** dans une décision.

Pour une bonne participation citoyenne, il faut...

Quand le type de participation citoyenne est bien défini et clair pour tout le monde, un **espace de dialogue** pourra alors s'établir avec des citoyens **diversifiés**, souvent choisis au hasard (tirage au sort) au sein de la population. Autour de la table, des avis peuvent doucement se co-construire via des outils tels que l'**intelligence collective** ou l'introduction d'un **facilitateur** (lien neutre entre les parties prenantes), ainsi que d'un **expert** capable d'éclairer les citoyens sur le sujet à débattre.

Pas toujours la bonne option

À la question : «*La participation citoyenne est-elle toujours la bonne option ?*», Florence Leroy, experte indépendante en stratégie et méthodologie participative, est catégorique : «*Même si le fait d'impliquer les citoyens est une stricte nécessité, voire une évidence, elle ne doit clairement pas s'appliquer à tout prix ; il faut que ça se justifie.*» Pour savoir si cette participation est légitime, la première étape est de se demander pourquoi on souhaite faire intervenir les citoyens dans une décision.

Ensuite, il faut se poser d'autres questions plus pratiques à propos du budget, du temps et des ressources humaines disponibles, de la personne qui sera responsable du projet...

Enfin, la question du comment devra évidemment être abordée. Est-ce que les citoyens devront forcément se déplacer (présentiel) ou pourront-ils s'exprimer en ligne ? Quels sont les outils qui seront mobilisés ? (tirage au sort, intelligence collective, communication...)

Le tirage au sort, un outil parmi d'autres

Le tirage au sort, qui peut être utilisé en complément d'autres outils, possède l'avantage de faire participer des citoyens lambda (qui n'ont normalement pas l'habitude de s'engager) en garantissant une certaine diversité en un court laps de temps (4 à 6 semaines).

En conclusion on peut avancer que : «*La participation citoyenne n'est pas là pour nous représenter, mais pour tendre vers une certaine diversité des personnes munies d'expériences très variées. Ce qui amène généralement à des débats d'idées très intéressants dans lesquels la parole n'est quasiment jamais monopolisée. Il y a donc cette volonté de faire évoluer les choses et d'enfin donner une vraie voix aux citoyens. Concernant le tirage au sort, il est évident qu'il doit faire partie d'un mix de solutions et être utilisé en complément d'autres outils.*»

Plus d'infos via le site web de la SEDL : www.congress-eldw.eu/fr/



11.2. ELECTIONS RÉGIONALES- LE MÉMORANDUM 2019 EXIGE PLUS DE MOYENS POUR LES CITOYENS BRUXELLOIS !

Brulocalis a résumé dans son **Mémoire régional 2019** les revendications prioritaires suivantes :

- Une véritable concertation Région-Communes pour une meilleure législation en adéquation avec les attentes des citoyens.
- Un financement des zones de police en ligne avec ses missions de sécurité et d'ordre public liées à son statut de capitale.
- Une aide financière de la Région aux Pouvoirs Locaux pour leur permettre de revaloriser les barèmes des agents communaux qui sont aujourd'hui inférieurs à ceux des fonctionnaires régionaux et des agents communaux de Flandre et de Wallonie.
- L'application des technologies de l'information pour un meilleur service aux citoyens et plus de transparence.
- Définir une politique de mobilité en intégrant les enjeux pour le long terme.
- Développer une réelle démocratie participative en renfort de la démocratie représentative pour impliquer davantage les citoyens aux décisions dans sa commune.



12. ETAT CIVIL ET POPULATION

12.1. LA BANQUE DE DONNÉES DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL (BAEC)

Le 31 mars 2019, le SPF Justice et le SPF Intérieur ont lancé le nouveau système de gestion de la Banque de Données des Actes de l'État Civile (BAEC) en étroite collaboration avec les autorités locales, et les associations professionnelles, dont Brulocalis. L'objectif de cette réforme est, d'une part, d'uniformiser le format des différents actes d'état civil entre toutes les communes belges. D'autre part, il s'agit de centraliser tous ces actes, de façon digitale, au sein d'une seule base de données.

Brulocalis a plaidé pour une entrée en vigueur progressive et raisonnable de la réforme permettant aux communes et à leurs fournisseurs informatiques de s'adapter, tester et basculer de façon fluide vers la BAEC.

Pour faciliter au maximum la transition, nous avons mis à disposition de nos membres, une page web contenant, entre autres, la législation applicable, la circulaire officielle, les instructions pratiques et les Frequently Asked Questions (FAQ).

12.2. FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES

Brulocalis a salué l'adoption de l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures, qui est venue apporter un cadre moderne et adapté à la situation spécifique bruxelloise en la matière.

Cependant, nous avons également regretté que le texte n'a pas été élaboré **en concertation avec les Pouvoirs Locaux**, dont la compétence et l'expérience pratique en la matière auraient pourtant été précieuses.

Brulocalis a aussi constaté que pour pouvoir produire un effet utile et permettre aux communes d'avoir une lecture complète de la nouvelle législation, **plusieurs arrêtés d'exécution** devraient être adoptés pour mettre en œuvre notamment :

- les conditions auxquelles doivent répondre les **enveloppes d'ensevelissement et leur transport**, les modalités du changement d'affectation des anciens cimetières ;
- la forme et le contenu des **registres des cimetières**, la signature et la communication des données relatives aux autorisations d'inhumation et de crémation par voie électronique ;
- les modalités pour se séparer d'un **fœtus né sans vie**, les modalités de l'exécution d'un acte de dernières volontés.

Il faut noter que les nombreux espaces différents (ossuaire, parcelle permettant le respect des rites funéraires des convictions religieuses et philosophiques reconnues, lieu de cérémonie neutre, cimetière cinéraire distinct,...) nécessitent un espace dont les cimetières bruxellois ne disposent pas.



5

ANNEXES

Folklore Bruxellois :
Mannekenpis

1. LA REPRÉSENTATION DES POUVOIRS LOCAUX

L'Association représente les Pouvoirs Locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au 31 décembre 2019, la situation se présentait comme suit :

Au niveau régional ou bicommunautaire

- Ecole Régionale d'Administration Publique : Assemblée générale, Conseil d'administration, Collège scientifique
- Commission Régionale de Développement
- Commission Régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Conseil de l'Environnement
- Comité de gestion "Villo"
- Conseil consultatif du Logement
- Actiris : Pacte territorial pour l'Emploi – Commission plénière - groupe transversal - politique de diversité - commission technique de la politique de la diversité - FSE : comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
- Forum du développement durable : comité d'accompagnement
- Agenda 21 local : comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune : Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes, Observatoire de la santé et du social
- Comité de pilotage de l'Agence Bruxelloise de la Simplification administrative "Easybrussels"
- Service public régional de Bruxelles (SPRB) - Relations extérieures : Cordirelex
- Comité C : Groupe technique "Réforme de la Charte sociale", Comité de négociation syndicale, Comité des Services publics locaux

- SPRB : Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale, Comité technique régional de la statistique
- Groupe de travail et d'information "marchés publics" - "marchés groupés", délégation, rationalisation des outils de stratégie et achats (ROSA), centralisation des marchés
- Groupe de travail intercommunal "Subventions" : Comité de pilotage, GT "outils" - GT "Région/Communes", GT "Europe"
- Groupe de travail intercommunal "Etat civil - Population" (GTI 19)
- Groupe de travail intercommunal "LEX" (GTI "Lex")
- Centre de référence des métiers de la ville et de la fonction publique : Conseil d'administration, Assemblée générale

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap : Raad van Bestuur, Overlegcomité
- Burger, Bestuur en Beleid : redactiecomité
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie-Bruxelles : Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, Conseil général des Politiques culturelles, Commission consultative des Centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles – Office national de la Naissance et de l'Enfance : Commission d'Avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil Temps libre

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes belges : Assemblée générale, Conseil d'Administration, Conseil de direction, Comité fédéral des CPAS
- SFP : Comité de gestion - Comités techniques "Pensions", "Service social collectif", "Pilier 2" - Comité "Fonds Social Maribel"
- Association du Logement Social : Conseil d'administration
- SPF Intérieur : Conseil Consultatif des Bourgmestres
- Premier Ministre : Commission fédérale des marchés publics
- SPF Finances : Conseil supérieur des Finances
- SPF Economie : Conseil supérieur de la Statistique
- SPF Mobilité et Transports : Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National : Comité des utilisateurs
- Groupe de contact Belfius : Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias : Union des Villes et Communes belges
- Inforum : Assemblée des membres
- DGD : Coopération internationale - Comité d'accompagnement CIC
- SPF Santé publique : Groupe de travail "Politique de prévention de l'infection en MR/ MRS"
- INAMI : Comité de l'assurance soins de santé, Comité du service de contrôle médical
- SPF Santé publique : Conseil national des établissements hospitaliers
- Agence pour la Simplification administrative (ASA) : modernisation et informatisation de l'état civil
- SPF Concertation sociale : Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- SPP Intégration sociale : concertation CPAS
- Plateforme belge de la lutte contre la pauvreté
- Fedasil : concertation nationale opérationnelle (CNO)
- Banque carrefour de la Sécurité sociale : Comité d'accompagnement
- Comité d'accompagnement de la recherche : action "L'utilisation de l'outil RAI/MRS"



Folklore Bruxellois :
Fête de l'Iris

© visit.brussels - Eric Danhier

Au niveau international

- Conseil de l'Europe : Congrès des Pouvoirs Locaux et régionaux - Chambre des Pouvoirs Locaux - Commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) : Comité directeur - Directeurs et Secrétaires généraux, Réseau thématique sur la politique de cohésion - Plateforme "Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services" - Focus groups "Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs", "Coopération internationale et partenariat" - focus group "Jumelages" - "Marchés publics et Concessions de services" - Commission "Gouvernance et citoyenneté" - Commission permanente "Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale", Observatoires de la "Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale" et de l' "Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation"
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) : Conseil mondial

2. MULTIPLES DÉMARCHES DE BRULOCALIS

Ces divers dossiers ont été suivis en 2019 de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les Associations sœurs wallonne et flamande.

Sont relevées ci-après - à travers les courriers politiques sortants - les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

1. Courrier du 24 janvier 2019 reçu de la Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement, **Céline FREMAULT**, concernant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de déclaration et de demande de certificat et de permis d'environnement - 1^{ère} lecture
2. Courrier du 28 janvier 2019 adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant le projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de sa codification
3. Courrier du 5 février 2019 reçu du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, **Pascal SMET**, concernant le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie - 1^{ère} lecture
4. Courrier du 5 février 2019 reçu du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, **Pascal SMET**, concernant la nomination de nouveaux membres au sein de la Commission de Coordination des Chantiers
5. Courrier du 12 février 2019 reçu de la Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente, **Alda GREOLI**, concernant l'avant-projet de décret visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française - projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s
6. Courrier du 12 février 2019 adressé au Directeur général de Bruxelles Pouvoirs Locaux, **Rochdi KHABAZI**, concernant l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale
7. Courrier du 14 février 2019 reçu de la Présidente de la commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques, **Karine LALIEUX**, concernant la proposition de loi clarifiant la portée des règles relatives aux distances de sécurité entre voitures et cyclistes
8. Courrier du 19 février 2019 reçu du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, **Pascal SMET**, concernant l'avant-projet d'ordonnance du régime juridique de la voirie
9. Courrier du 21 février 2019 adressé au Directeur général de CIVADIS, **Benoît LEMAIRE**, concernant la réglementation en matière d'état civil (BAEC) - volet informatique
10. Courrier du 27 février 2019 reçu du Directeur général de Bruxelles Pouvoirs Locaux, **Rochdi KHABAZI**, concernant l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunales
11. Courrier du 27 février 2019 adressé aux Bourgmestres des communes de la Région de Bruxelles-Capitale concernant la Commission de coordination des chantiers en voirie - désignation de six membres représentant les communes
12. Courrier du 28 février 2019 reçu de la Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée du Bien-être animal, **Bianca DEBAETS** concernant les nuisances causées par le pigeons
13. Courrier du 28 février 2019 adressé à la Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement, **Céline FREMAULT**, concernant le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de déclaration et de demande de certificat et de permis d'environnement - avis technique
14. Courrier du 6 mars 2019 reçu du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant le projet de nouvel arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au comité d'accompagnement visé à l'article 175/4 du CoBAT et à l'article 22 de l'Ordonnance du 05/06/1997 relative aux permis d'environnement
15. Courrier du 12 mars 2019 adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant l'habilitation légale pour lever des redevances par les communes
16. Courrier du 13 mars 2019 reçu du Directeur général de CIVADIS, **Benoît LEMAIRE**, concernant la réglementation en matière d'état civil (BAEC)

17. Courrier du 13 mars 2019 reçu du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au contenu PPAS
18. Courrier du 15 mars 2019 reçu du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au contenu PPAS
19. Courrier du 25 mars 2019 reçu du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs Locaux, **Rudi VERVOORT**, concernant les projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
20. Courrier du 28 mars 2019 adressé au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Mobilité et des Travaux publics, **Pascal SMET**, concernant le projet d'arrêté portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique – Demande d'avis
21. Courrier du 28 mars 2019 adressé au Président de la Conférence des Bourgmestres, **Olivier DELEUZE**, concernant le mémorandum régional
22. Courrier du 29 mars 2019 adressé au Président du SPF Santé publique, **Tom AUWERS**, concernant le délai d'attente Medex (copie à **Maggie DE BLOCK**)
23. Courrier du 02 avril 2019 adressé au vice-Président de la Commission de l'infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques, **Jef VAN DEN BERGH**, concernant l'avis relatif à la proposition de loi clarifiant la portée des règles relatives aux distances de sécurité entre voitures et cyclistes
24. Courrier du 2 avril 2019 adressé au recteur de l'Université Catholique de Louvain, **Vincent BLONDEL**, concernant le Marché public de services ayant pour objet « Sous-traitance scientifique pour l'encadrement académique du projet VILCO »
25. Courrier du 3 avril 2019 reçu de l'Echevin de la Mobilité et des Travaux publics de la Commune d'Etterbeek, **Rik JELLEMA**, concernant l'enfouissement des câbles de téléphonie et télédistribution
26. Courrier du 4 avril 2019 reçu de l'Echevine des services du Développement urbain, Mobilité et Travaux publics de la commune d'Anderlecht, Madame **Susanne MULLER-HUBSCH**, concernant la désignation de six membres représentant des communes au sein de la Commission de coordination des chantiers en voirie
27. Courrier du 8 avril 2019 adressé au cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée du Bien-être animal, **Bianca DEBAETS**, concernant plan de gestion coordonnée des pigeons au niveau des 19 communes
28. Courrier du 11 avril 2019 reçu de l'Echevine déléguée de la commune de Forest, **Françoise PÈRE**, concernant la Commission de coordination des chantier en voirie – désignation de six membres représentant les communes
29. Courrier du 18 avril 2019 reçu du Directeur général Institution et Population du Service public fédéral Intérieur, **Jacques WIRTZ**, concernant le projet de modèle de règlement concernant l'enquête de résidence – Article 5 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour
30. Courrier du 2 mai 2019 adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, **Rudi VERVOORT**, concernant la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire et de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnements – Projet d'arrêtés d'exécution – Avis d'initiative
31. Courrier du 2 mai 2019 adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, **Rudi VERVOORT**, concernant le projet d'arrêté relatif au contenu des plans particuliers d'affection – Avis
32. Courrier du 3 mai 2019 adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, **Rudi VERVOORT**, concernant l'avis de Brulocalis sur l'Ordonnance sur les funérailles et sépultures
33. Courrier du 6 mai 2019 adressé au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, **Pieter De CREM**, concernant les zones de police et zones de secours – marchés publics
34. Courrier du 8 mai 2019 reçu du Président du SPF Santé publique, **Tom AUWERS**, concernant le délai d'attente Medex
35. Courriel du 20 mai 2019 reçu de la Conseillère Affaires Générales du cabinet de **Cécile JODOGNE**, **Emily MOENS**, concernant la modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2018 déterminant les actes et travaux soumis a permis d'urbanisme dispensés de l'avis préalable de la visite de contrôle et de l'attestation de conformité du Service d'Incendie
36. Courrier du 24 mai 2019 reçu de la Secrétaire d'Etat à la Région Bruxelloise en charge du Commerce extérieur, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, **Cécile JODOGNE**, concernant la modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2018 déterminant les actes et travaux soumis a permis d'urbanisme dispensés de l'avis préalable de la visite de contrôle et de l'attestation de conformité du Service d'Incendie
37. Courrier du 20 juin 2019 adressé au Cabinet de **Cécile JODOGNE** concernant la modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2018 déterminant les actes et travaux soumis a permis d'urbanisme dispensés de l'avis préalable de la visite de contrôle et de l'attestation de conformité du Service d'Incendie

38. Courrier du 3 juillet 2019 adressé au Directeur général de Bruxelles Pouvoir Locaux, **Rochdi KHABAZI**, concernant la mise en œuvre de l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale
39. Courrier du 24 juillet 2019 adressé au Directeur général du Service Public Fédéral Intérieur – Direction générale Institution et Population, **Jacques WIRTZ**, concernant le projet de modèle de règlement concernant l'enquête de résidence
40. Courrier du 8 août 2019 reçu du Conseiller général à la Direction générale Institution et Population, **Eric ROELANDT**, concernant le projet de modèle de règlement concernant l'enquête de résidence – Article 5 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes étranger et au documents de séjour
41. Courrier du 13 août 2019 reçu du Secrétaire général de Brussels International (SPRB), **Christian LAMOULINE**, concernant l'implémentation de la procédure de notification sous la directive services (2006/123/ce) à partir du 1^{er} juin 2019
42. Courrier du 21 août 2019 adressé au Service Mobilité de la Commune d'Etterbeek concernant l'enfouissement des câbles de téléphonie et télédistribution
43. Courrier du 15 octobre 2019 reçu du Directeur général de perspective.brussels, Monsieur **Christophe SOIL**, concernant le potentiel impact de la directive « Services » sur les plans communaux.
44. Courrier du 17 octobre 2019 adressé aux Collèges des Bourgmestres et Echevins de la ville et communes de la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'organisation d'une rencontre entre la nouvelle Ministre en charge de la Mobilité, Madame **Elke VAN DEN BRANDT**, et les Echevins de la mobilité
45. Courriel du 30 octobre 2019 reçu de la préposée au greffe du Conseil d'Etat, **Nathalie VANDERBEGUE**, relatif au recours en annulation devant le Conseil d'Etat concernant l'accord sectoriel police
46. Courriel du 8 novembre 2019 adressé au Président de la Conférence des Bourgmestres, **Charles PICQUE**, et au Secrétaire communale de la Ville de Bruxelles, **Luc SYMOENS**, concernant le Conseil consultatif des Bourgmestres
47. Courrier du 6 novembre 2019 reçu du Secrétaire général de l'Observatoire des Politiques Culturelles, **Frédéric DELCOR**, concernant le Comité d'accompagnement de l'Observatoire des politiques culturelle du 21 novembre 2019
48. Courrier du 6 novembre 2019 reçu du Directeur général de la Direction générale Institutions et Population, **Jacques WIRTZ**, concernant le projet d'arrêté royal adaptant et clarifiant les dispositions actuelles relatives à l'inscription des étudiants dans les registres de la population
49. Courrier du 18 novembre 2019 reçu du Directeur f.f. de la Direction Accueil Petite Enfance (ONE), **Michaël VANVLASSELAER**, concernant le décret du 21/02/2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française
50. Courrier du 19 novembre 2019 adressé aux 19 Collèges des Bourgmestres et Echevins de la Ville et commune de la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'avis relatif au projet de règlement d'enquête de résidence rédigé par IBZ
51. Courrier du 29 novembre 2019 adressé au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs Locaux, **Bernard CLERFAYT**, concernant l'entrée en vigueur du Code de recouvrement fédéral – recouvrement des taxes communales – vide juridique
52. Courriel du 2 décembre 2019 adressé à la Secrétaire de la Commission de la Justice, **Christine DE BACKER**, concernant la demande d'avis relative à la proposition de loi visant à optimiser la lutte contre les mariages et les cohabitations légales de complaisance ainsi que les reconnaissances frauduleuses
53. Courrier commun du 5 décembre 2019 adressé à l'informateur royal, Monsieur **Paul MAGNETTE**, concernant le mémorandum fédéral 2019 des 3 Unions de Villes et communes et Note politique commune des CPAS des trois Régions – Demande de rencontre
54. Courrier commun du 11 décembre 2019 adressé à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et de l'Asile et de la Migration, Madame **Maggie DE BLOCK**, concernant les conséquences pour les communes et CPAS de la crise d'asile
55. Courrier du 20 décembre 2019 adressé au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs Locaux, Monsieur **Bernard CLERFAYT**, concernant la modification de la Nouvelle loi communale en vue de sa codification – Avis du Bureau de Brulocalis
56. Courrier du 23 décembre 2019 reçu du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur **Rudi VERVOORT**, concernant l'évaluation de l'ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique

3. L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux Pouvoirs Locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :

- **Union des Villes et Communes belges (UVCB)**
- **Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)**
- **Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)**



L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des Pouvoirs Locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les Pouvoirs Locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des Pouvoirs Locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), d'une part, entre l'Association et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG), d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces Associations sœurs, en particulier en matière d'aide sociale et de coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le **Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces** ainsi que l'**Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap**, qui entretiennent divers liens organiques avec Brulocalis.



Depuis sa création, **Inforum**, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux Pouvoirs Locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. Inforum revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Belfius et les Associations régionales de communes. La collaboration avec Brulocalis se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, des utilisateurs intensifs de cette base de données.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de Brulocalis. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de Brulocalis qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution. La volonté est clairement de consolider et d'étendre davantage cette collaboration entre Brulocalis et cette Conférence dans le futur.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, Brulocalis reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS.

De son côté, Brulocalis apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers.



Le **Gouvernement fédéral** apporte son soutien à Brulocalis non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux Pouvoirs Locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses Associations sœurs pour des missions développés en cohérence avec elles.

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des Associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2019, pas moins de 17 communes bruxelloises sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** et sa coupole à l'échelle mondiale, **Cités et Gouvernements Locaux Unis**, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable

à celui de Brulocalis, en matière d'information et de développement institutionnel des Pouvoirs Locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres, dont Brulocalis s'emploie à améliorer la diffusion vers les communes bruxelloises. En 2019, Brulocalis a poursuivi sa collaboration avec le CCRE. Elle s'est ainsi employée à développer des partenariats pour y concrétiser son implantation, comme les actions menées pendant la Semaine européenne de la Démocratie locale.



Belfius soutient financièrement Brulocalis, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du Forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Belfius, ou encore de veille législative assurée par Brulocalis.



Ethias soutient financièrement Brulocalis depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des Pouvoirs Locaux.



REUTERS / Eric Vidal - stock.adobe.com

Folklore Bruxellois :
L'Ommegang

JETONS DE PRÉSENCE 2019

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 25 juin 2013, le jeton de présence s'élève à 108,45 € par séance et à 12,40 € de frais de transport forfaitaires pour les représentants qui sont élus communaux. Ce jeton est soumis à l'indexation sur base de l'indice des prix à la consommation. Il faut également ajouter à ce montant le précompte et la cotisation INASTI. Aucun administrateur ne perçoit d'avantages en nature.

En 2019, le jeton de présence s'élève à 106,26€/brut par séance (118,07 €/brut le 1^{er} semestre). Les jetons relevant de la présence des membres du Comité directeur de la section CPAS (actuellement

appelée Fédération des CPAS) s'élèvent à 34,71 €/ brut + frais de transports forfaitaires de 12,40 € (uniquement le premier semestre).

Note: Certains administrateurs ont demandé pour 2019, à renoncer à leurs jetons de présence, étant soumis à la limitation du plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, conformément à la l'article 20bis de la nouvelle loi communale, inséré par la loi du 4 mai 1999 limitant le cumul du mandat de bourgmestre et d'échevin avec d'autres fonctions.

2019	MONTANTS BRUTS		NOMBRE DE RÉUNIONS DE PRÉSENCE			
	Communes	CPAS	Comité CPAS	CA	Bureaux	Autres réunions
Khalil AOUASTI	130,47	0		1		
Véronique ARTUS	0	94,22	2			
Christian BEOZIERE	130,47	0		1		
Jos BERTRAND	2.415,72	0		3	15	2
Jonathan BIERMANN	106,26	0		1		
Philippe BOIKETE	661,77	0		2	4	
Jasmine BOUMRAYA	367,2	0		3		
Dirk BORREMANS	260,94	0		2		
Cathy CLERBAUX	130,47	0		1		
Marc COOLS	3.319,59	0		2	10	14
Jean-Pierre CORNELISSEN	260,94	0		2		
Chantal DE SAEGER	0	141,32	3			
Anne DELVAUX	106,26	0		1		
Cindy DEVACHT	367,2	0		3		
Riet DHONT	106,26	0		1		
Hervé DOYEN	637,56	0		1	5	
Fatiha EL IKDIMI	260,94	0		2		
Danielle EVRAUD	106,26	0		1		

Nathalie FARNIR	236,73	0		2		
Sihame HADDIOUI	212,52	0		2		
Bernard IDE	391,41	0			3	
Serge JANSSEN	367,2	0		3		
Perrine LEDAN	212,52	0		2		
Marc LOEWENSTEIN	2.130,57	0		3	15	
Gilles MAROT	106,26	0		1		
Abdellatif MGHARI	106,26	0		1		
Sunny MOHAMMAD Aamir	106,26	0		1		
Hang NGUYEN	212,52	0		2		
Marie NYSSENS	212,52	0		2		
Stéphane OBEID	1.420,38	0		3	9	
Leonidas PAPADIZ	260,94	0		2		
Lucie PETRE	212,52	0		2		
Alexandre PIRSON	758,61	0		1	5	
Martine RAETS	743,82	0		2	5	
Maximilien RALET	236,73	0		2		
Jos RAYMENANTS	106,26	0		1		
Vanessa RIGODANZO	2.464,14	0		3	14	3
Stéphane ROBERTI	236,73	0		1	1	
Philippe ROSSIGNOL	260,94	0		2		
José STIENLET	260,94	0		2		
Katia VAN DEN BROUCKE	1.802,37	0		2	10	2
Patricia VAN DER LIJN	342,99	0		3		
Marc VANDENBERGHEN	0	47,11	1			
Marcel VERMEULEN	212,52	0		2		
Thibaud WYNGAARD	1.125,81	0		2	7	
Khalid ZIAN	106,26	0		1		
Jury recrutement	106,26					1
	24.321,30	282,65	6	77	103	22

Crédits Photos:

© Photothèque Région de Bruxelles-Capitale

©OPT - Alexandra Petrosino

© Visit Brussels

*Parc du Cinquantenaire - Parc Leopold
de Manhattan à Marrakech*

©Jean-Paul Remy







© visit.brussels - Eric Dantier

Design : www.acg-bxl.be

www.brulocalis.brussels

Folklore Bruxellois :
Zinneke Parade



Rue d'Arlon 53/4
1040 Bruxelles
Tel. +32(0)2 238 51 40
welcome@brulocalis.brussels